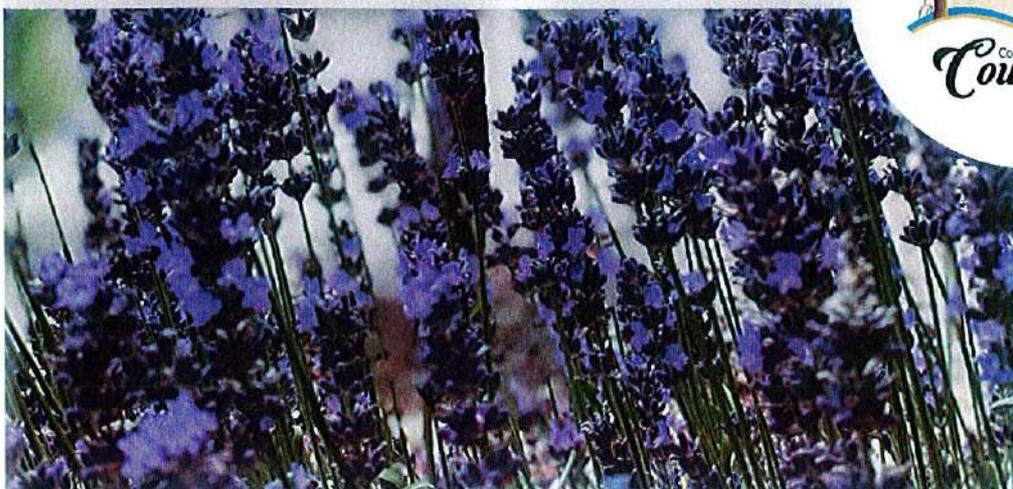
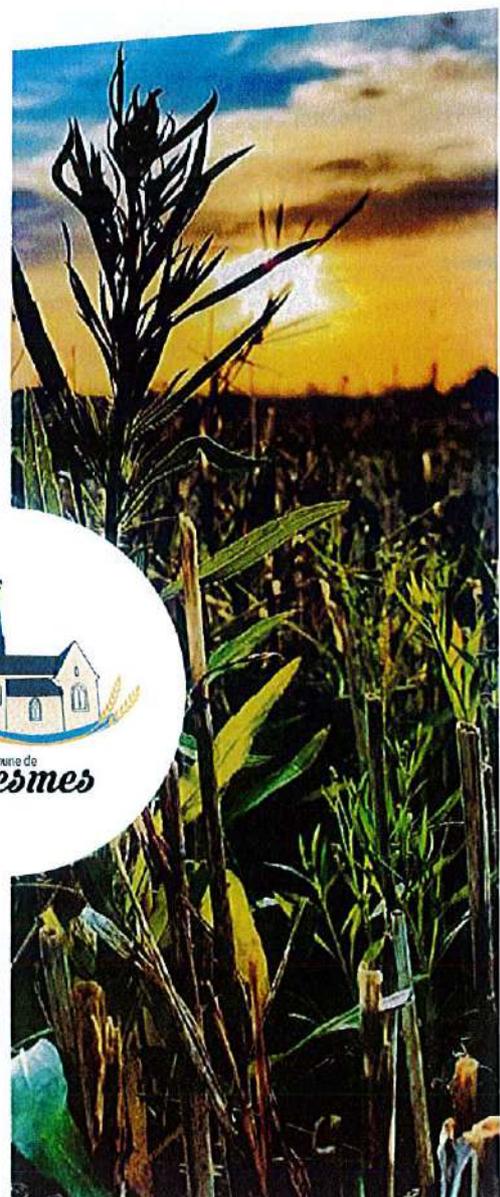
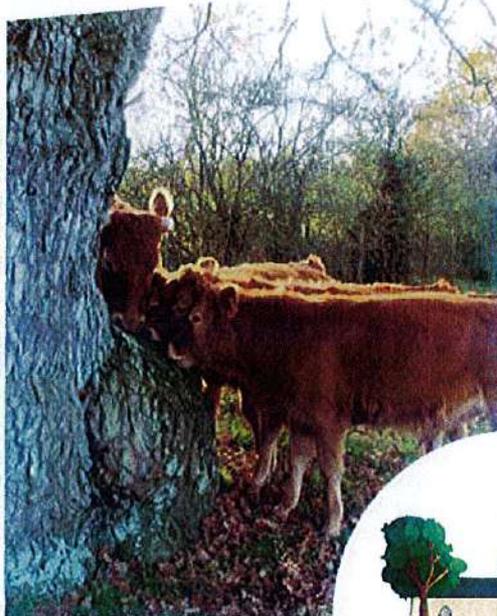
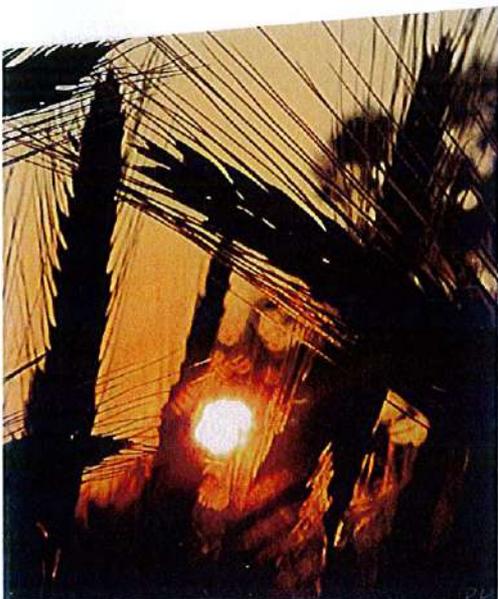


BULLETIN MUNICIPAL

COUESMES // 2021



Mes chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de joie et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain.

La pandémie de covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen ; vous faites preuve d'une grande capacité de résilience.

Le samedi 4 décembre, la municipalité a convié petits (de 0 à 10 ans) et grands (nos aînés de plus de 70 ans) à l'arbre de Noël. L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur en compagnie des « Drôles de Zèbres » qui nous ont proposé un spectacle dynamique. La mise en place de cet événement demande un investissement important et il est vraiment dommage que toutes les personnes conviées ne participent pas. Cette cérémonie de l'arbre de Noël est un instant de fête, de convivialité et de partage entre les familles de la commune. Il semble donc important que tous y participent.

En termes de travaux, la restauration de l'église est terminée. Ce qui apporte un formidable impact sur le rayonnement de notre cœur de village.

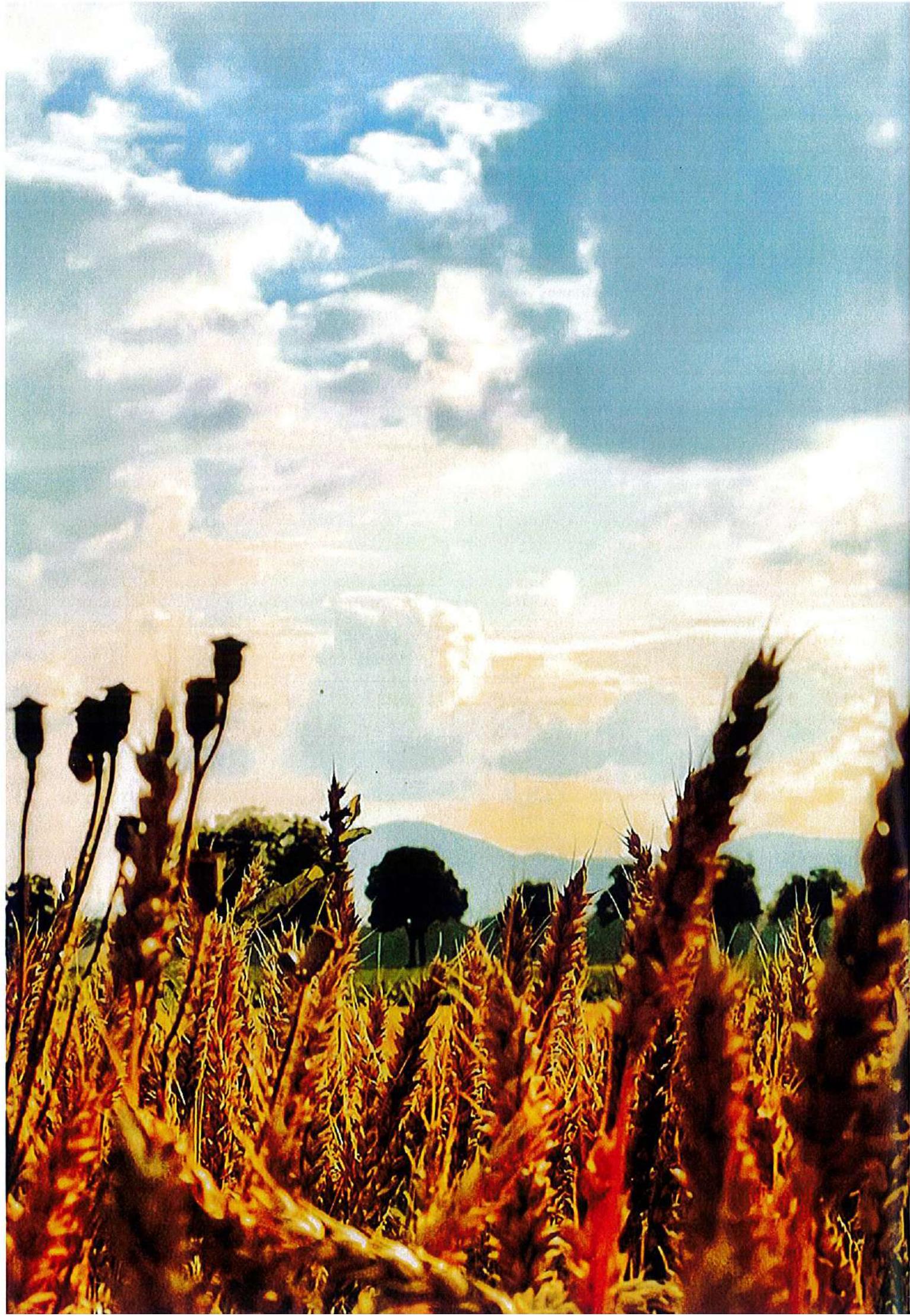
Je tiens à évoquer les difficultés rencontrées par nos communes et leurs élus. Particulièrement pour le maintien des services publics... des services de proximité qui sont pourtant vitaux pour les populations de nos territoires ruraux. C'est un défi qui porte sur l'aménagement de nos territoires et sur l'accès aux services publics dont les fermetures alimentent un peu plus le sentiment d'abandon ressenti par beaucoup de nos concitoyens. La commune reste la seule entité où les citoyens ont un contact direct avec les institutions. La disparition des services publics et l'informatisation ont encore un peu plus éloigné nos concitoyens et ont complexifié les démarches... La commune avec toute sa bonne volonté ne peut reprendre à sa charge la totalité du désengagement de l'État dans les services... Je suis bien conscient que dans ces conditions les citoyens s'y retrouvent de moins en moins.

Enfin j'adresse mes remerciements au personnel communal qui œuvre au quotidien dans le souci du meilleur service apporté au public.

Je remercie l'équipe de bénévoles du comité des fêtes pour le temps et l'énergie qu'elle déploie dans l'animation et la vie de notre village.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère avoir l'opportunité d'échanger avec vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 9 janvier 2022.

Nicolas VEAUUVY, maire



Infos pratiques

Au sommaire :

Vie de la commune | p. 3

Associations | p. 17

Enfance, jeunesse | p. 19

Vie scolaire | p. 22

Vie scolaire, A.P.E. | p. 25

Santé, solidarité | p. 27

Infos diverses | p. 29

Artisans, commerçants | p. 35

Horaires de la mairie

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h | 14h-17h

Mercredi : 8h-12h | 14h-16h30

Vendredi : 8h-12h

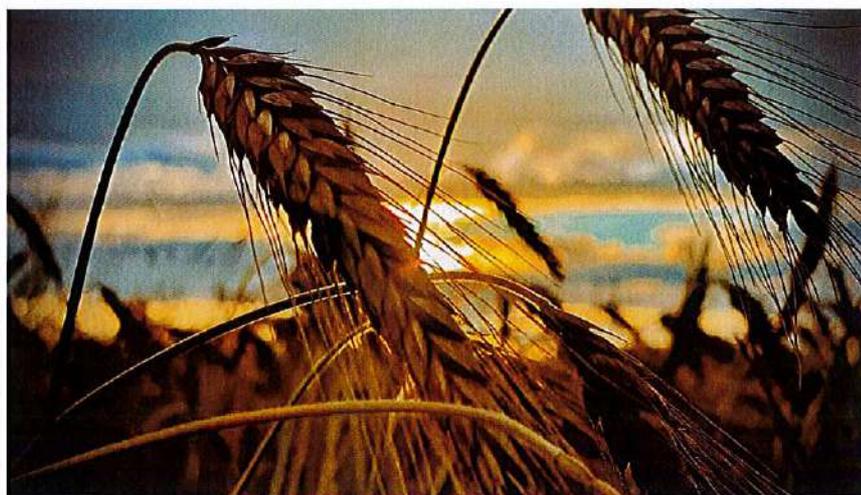
Contact : 02.47.24.05.87

Mail : mairiedecouesmes@orange.fr

Site : www.couesmes.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/couesmes.commune.1>



Bienvenue aux nouveaux arrivants

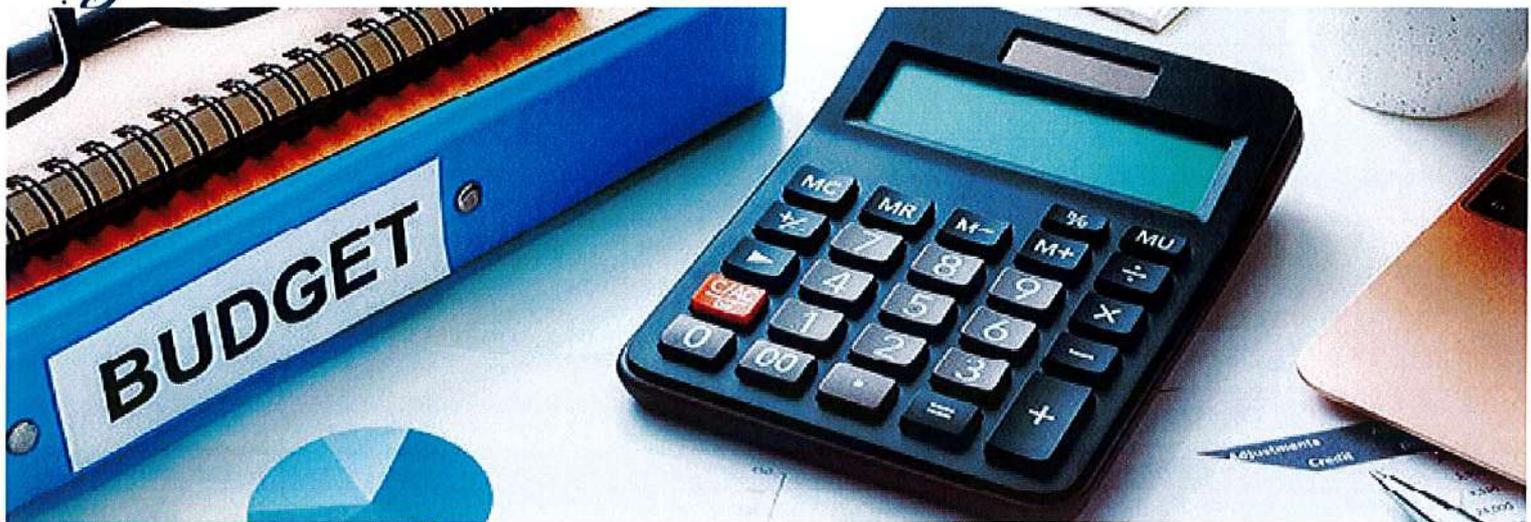
Vous venez récemment d'élire domicile ? Vous comptez vous installer prochainement ? Bienvenue dans la commune de Couesmes qui est désormais la vôtre. Espérons que les pages de ce bulletin municipal vous aideront à mieux la connaître. Et surtout, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de nos services.



**Cérémonie des vœux, le
dimanche 9 janvier 2022 à 11h,
salle des associations**



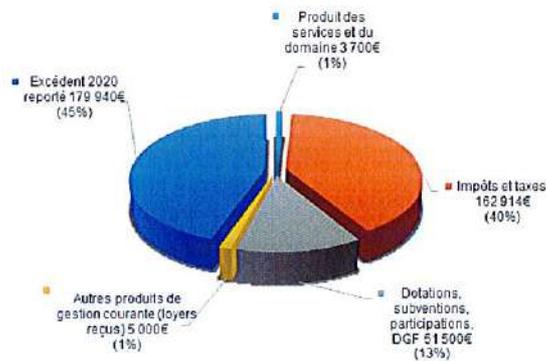
VIE DE LA COMMUNE



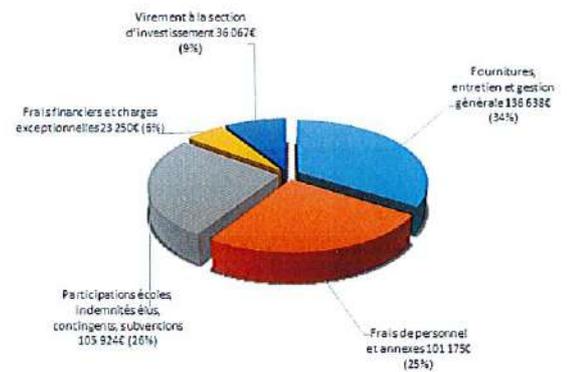
BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget 2021, a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du mois de juin 2021.

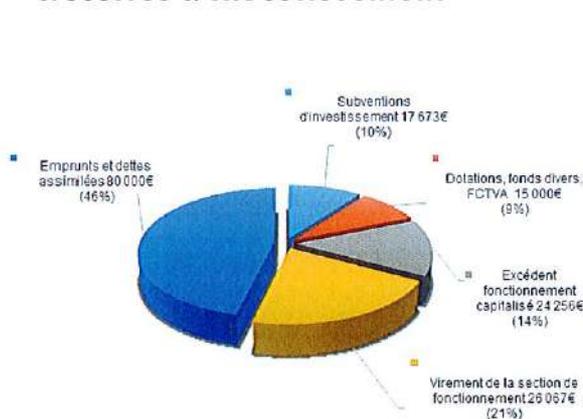
Recettes de fonctionnement



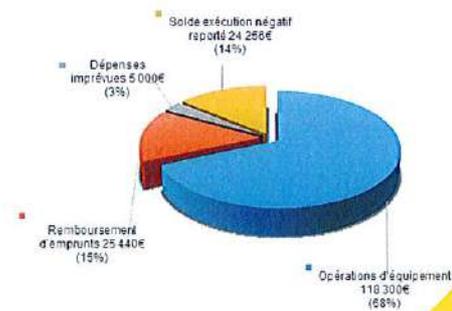
Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement





TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021.

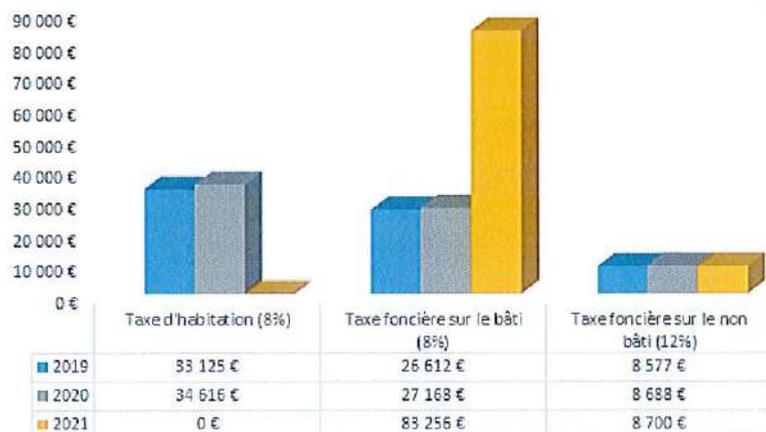
Attention : le taux voté par la commune de la taxe foncière sur les propriétés bâties (8%) s'est additionné au taux départemental (16,48 % pour notre territoire). C'est pour cela que le taux de référence est de 24,48%. Vous n'avez plus qu'une colonne qui regroupe les deux taux additionnés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

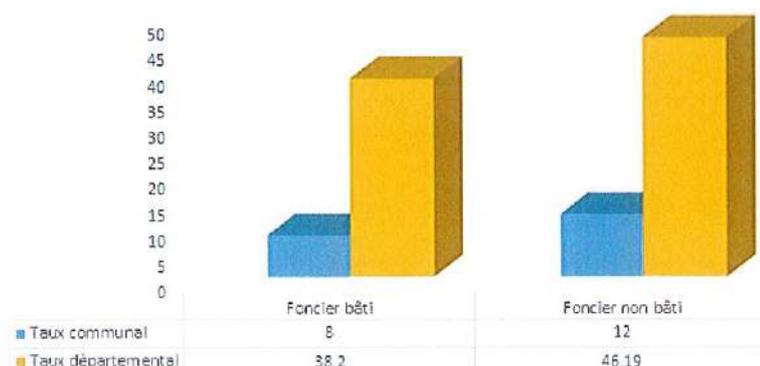
- Et si on jouait : 80€
- Campus des métiers et de l'Artisanat 37 : 50€/enfant
- APE "La Vallée du Lac" : 250€
- Comité des fêtes : 500€
- Tourisme Vert : 80€

Les subventions ont été attribuées lors du CM du 8/11/2021. Toutes demandes reçues après cette date seront étudiées en 2022.

Evolution des taux d'imposition des 3 dernières années



Comparaison des taux avec le département pour 2020 en %





TAXE D'HABITATION en serez-vous exonéré ?



Les échéances de paiement de la taxe d'habitation de votre habitation principale ont été fixées au 15 novembre si vous avez réglé par TIPSEPA ou par chèque, et au 20 novembre si vous avez payé par voie dématérialisée (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel). Le prélèvement a été effectué sur votre compte bancaire à partir du 25 novembre. Mais aurez-vous à régler cette taxe ? La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour 80 % des foyers.

Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La baisse progressive (également appelée dégrèvement) dépend du revenu fiscal du foyer et de sa composition.

En 2021, vous bénéficiez d'une exonération si votre revenu fiscal de référence de 2020, est inférieur aux plafonds ci-dessous :

- 27 761 € pour 1 part ;
- 35 986 € pour 1,5 part ;
- 44 211 € pour 2 parts ;
- 50 380 € pour 2,5 parts ;
- 56 549 € pour 3 parts ;

Si vous n'êtes pas exonéré cette année, votre avis de taxe d'habitation est consultable sur impots.gouv.fr, rubrique « Mes événements » sur la page d'accueil de votre espace particulier et aussi dans la rubrique « Documents ».

Si votre revenu fiscal de référence de 2020 dépasse légèrement ces plafonds, vous pouvez avoir droit à une réduction. Dans ce cas, la remise est automatiquement effectuée. Vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

Les résidences secondaires et les logements vacants ne sont pas concernés par cette mesure. Il faudra continuer à acquitter la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif, vous recevrez donc toujours un avis de somme à payer pour cette contribution.

RAPPEL

En 2021, les ménages qui n'ont pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation peuvent prétendre à une exonération de 30 % sur leur résidence principale. Le site impots.gouv.fr propose un simulateur pour savoir si vous êtes concerné par une exonération ou une réduction en 2021.

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une exonération de 65 % de la taxe pour les ménages les plus aisés. Si vous êtes en paiement par prélèvement mensuel, vous pouvez demander à ajuster votre prélèvement à la baisse jusqu'au 15 décembre 2021 pour bénéficier de cette exonération dès janvier 2022.



LE RENDEZ-VOUS MENSUEL



A VOS CALENDRIERS

De nouvelles soirées à thème sont programmées pour 2022

Vendredi 12 Février : Tournoi de Uno

Vendredi 15 avril : Soirée jeux

Lors de ces soirées chacun apporte de quoi grignoter afin de partager un moment de convivialité.

Pour le 2nd semestre, les dates vous seront communiquées ultérieurement.



Que vous soyez passionnés de jeux, ou que vous recherchiez juste un endroit sympa où passer un après-midi. Que ce soit entre copains ou en famille, vous trouverez forcément votre bonheur parmi les très nombreux jeux qui seront à votre disposition.

Maryline de l'association « Et si on jouait ! » souhaite faire connaître le jeu en allant directement à la rencontre des personnes du territoire qui n'ont pas, ou peu, accès au jeu, à la lecture et à la culture en général.

Pourquoi ?

Pour partager un moment ludique et convivial autour d'un jeu. Ambiance pour rire ensemble, petits jeux de cartes rapides, jeu traditionnel, jeu coopératif ou de stratégie. Compter, lire, mémoriser. Apprendre à perdre, apprendre à partager, attendre son tour. JOUER pour apprendre les règles de vivre ensemble

Maryline sera donc présente chaque 1er mercredi du mois de 16h à 18h, salle des associations

Des soirées à thème seront proposées pendant les vacances scolaires.

INFORMATIONS

Des informations concernant les dates pour chaque activité seront diffusées dans les établissements scolaires, sur le site de la commune : www.couesmes.fr ainsi que sur Facebook <https://www.facebook.com/couesmes.commune.1>

Si vous souhaitez recevoir personnellement toutes les informations concernant les activités gratuites qui ont lieu sur la commune, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail en contactant directement la mairie.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITÉ | PASSEPORTS

Depuis le 2 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue, de la même façon que pour les demandes de passeport, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'une station biométrique : Château-la-Vallière, Saint-Paterne Racan, Montval-sur-Loir, Chambray-les-Tours, Fondettes, Joué-lès-Tours, Langeais, Saint-Cyr sur Loire, Tours, ... ou communes agréées limitrophes.

Faire une pré-demande en ligne pour faciliter l'enregistrement : <https://ants.gouv.fr> ou possibilité de remplir le formulaire à la mairie du lieu de rendez-vous.

Rassembler toutes les pièces à fournir pour impérativement les emporter lors du 1er rendez-vous. Vous trouverez la liste de ces pièces sur : www.service-public.fr.

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette démarche est obligatoire. Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour vous inscrire, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

AUTORISATION SORTIE DE TERRITOIRE

Si votre enfant mineur doit quitter le territoire national, non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, il doit être muni :

- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

En fonction des exigences des pays, le mineur doit également présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

L'Autorisation de Sortie du Territoire est exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Elle est requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale.

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer en mairie. L'Autorisation de Sortie du Territoire prend la forme d'un formulaire.

Téléchargez : **AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

Il est à compléter et signer par le titulaire de l'autorité parentale et doit être remis au mineur lors de son voyage.

Un grand nombre d'informations sont disponibles sur le site www.couesmes.fr dans l'onglet "démarches administratives"



ÉTAT CIVIL

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

Elle sert à établir un lien de filiation avec les parents d'un enfant à naître ou déjà né. Elle confère l'exercice de l'autorité parentale.

Les parents mariés n'ont pas de démarche particulière à effectuer pour établir le lien de filiation.

La mère reconnaît son enfant automatiquement lorsqu'elle est citée dans l'acte de naissance. Elle peut cependant choisir de faire une reconnaissance anticipée seule ou avec le père.

Si le père non marié avec la mère souhaite reconnaître son enfant, il doit venir en mairie faire une déclaration de reconnaissance. Il s'agit d'une démarche volontaire qui peut être faite avant la naissance de l'enfant, ou ultérieurement.

Attention, si la reconnaissance a lieu après le premier anniversaire de l'enfant, elle ne confèrera pas au père l'exercice de l'autorité parentale.

Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour faire cette démarche.

Pièces à fournir obligatoirement : la pièce d'identité et le justificatif de domicile de moins de 3 mois du père (et/ou de la mère en fonction des situations).

MARIAGE | PACS

Le mariage peut être célébré à la mairie du lieu de domicile de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de leurs parents.

Le dossier de mariage doit être déposé en personne par les 2 futurs époux à la mairie au moins 3 semaines avant la date souhaitée du mariage.

Le PACS peut être enregistré dans la mairie où les partenaires fixent leur résidence commune, ou chez un notaire.

Pour connaître les pièces à fournir, contactez la mairie au 02 47 24 05 87 ou par courriel : mairiedecouesmes@orange.fr.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et elle doit être faite dans les 5 jours ouvrés qui suivent le jour de la naissance.

Elle est établie à la mairie du lieu de naissance.

La naissance est déclarée par un des parents ou, à défaut, par toute personne ayant assisté à l'accouchement.

Attention, pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut reconnaissance que pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant.

Pour le père, se référer au paragraphe « reconnaissance d'un enfant ».

LIVRET DE FAMILLE

Le livret de famille est établi et remis par l'officier d'état civil :

- aux époux, lors de la célébration du mariage,
- aux parents, lors de la naissance du premier enfant,

Le livret de famille est un document officiel, vous devez le faire mettre à jour à chaque changement de situation (modification d'état civil, reconnaissance, divorce) et lors du décès d'un des parents ou d'un enfant mineur.

Pour la mise à jour du livret, la délivrance d'un duplicata (perte, vol, séparation) ou un livret de parents non mariés, veuillez-vous adresser à la mairie de votre domicile qui transmettra vos demandes aux mairies concernées.

Certaines mairies ne délivrent plus de duplicata gratuitement.

COPIE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

- **Copie de l'acte de naissance** : elle est délivrée par la mairie du lieu de naissance. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint ou partenaire de PACS, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal,
- **Copie de l'acte de mariage** : elle est délivrée par la mairie du lieu de mariage. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal,
- **Copie de l'acte de décès** : elle est délivrée par la mairie du lieu de décès ou par la mairie du dernier domicile du défunt. Elle peut être demandée par toute personne même sans lien de parenté.

Délai d'obtention : immédiat (en mairie), quelques jours (par courrier).

Attention ! les actes d'état civil sont totalement gratuits. Prenez garde à ne pas vous laisser abuser en cliquant sur des adresses qui vous dirigent vers des services marchands.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES

Quelles sont les dates des prochaines élections

- **l'élection présidentielle :**
 - **1er tour : le 10 avril 2022**
 - **2nd tour : le 24 avril 2022**
- **les élections législatives:**
 - **1er tour : le 12 juin 2022**
 - **2nd tour : le 19 juin 2022**

Où s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile,
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- Commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire,

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour de l'élection.

Comment s'inscrire ?

Il est possible de faire cette démarche :

1/- En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr>) et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

2/- En mairie

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Vote par procuration

Un électeur absent le jour des élections peut voter par procuration.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Cette démarche peut se faire de 3 façons :

- En ligne,
- Télécharger le formulaire <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, le compléter et se présenter en personne, avec un justificatif d'identité soit au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)
- Se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail), avec un justificatif d'identité et le formulaire sera rempli sur place.



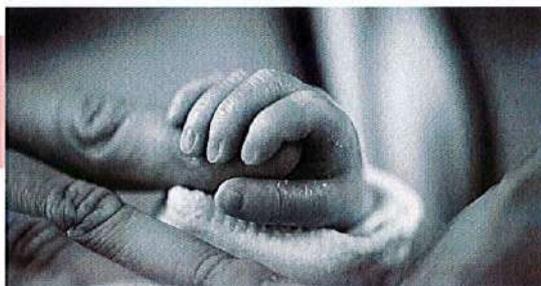
ÉTAT CIVIL 2021

Nos naissances, nos mariages, nos décès...

Pour toutes informations
Mairie de Couesmes |
Tél : 02.47.24.05.87
| mairiedecouesmes@orange.fr

NAISSANCE

30 octobre | Zayd POULLE



MARIAGES

29 mai | Cyril FONTAINE et Filipa GOMES AIRES
24 juillet | Anthony TROUVÉ et Céline FRIMONT

DÉCÈS

21 janvier | Claudette BOUREAU
14 avril | Eric LE DORTZ
15 avril | Lucienne LANGEVIN épouse MARTIN
03 juin | Jacqueline PEJOT épouse GUERCHE
11 octobre | Pascal DUVEAU
27 octobre | Philippe REFOUR



CIMETIÈRE

La sépulture dans le cimetière communal est due :

- aux personnes domiciliées sur la commune,
- aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui possèdent une sépulture de famille.

Tarifs :

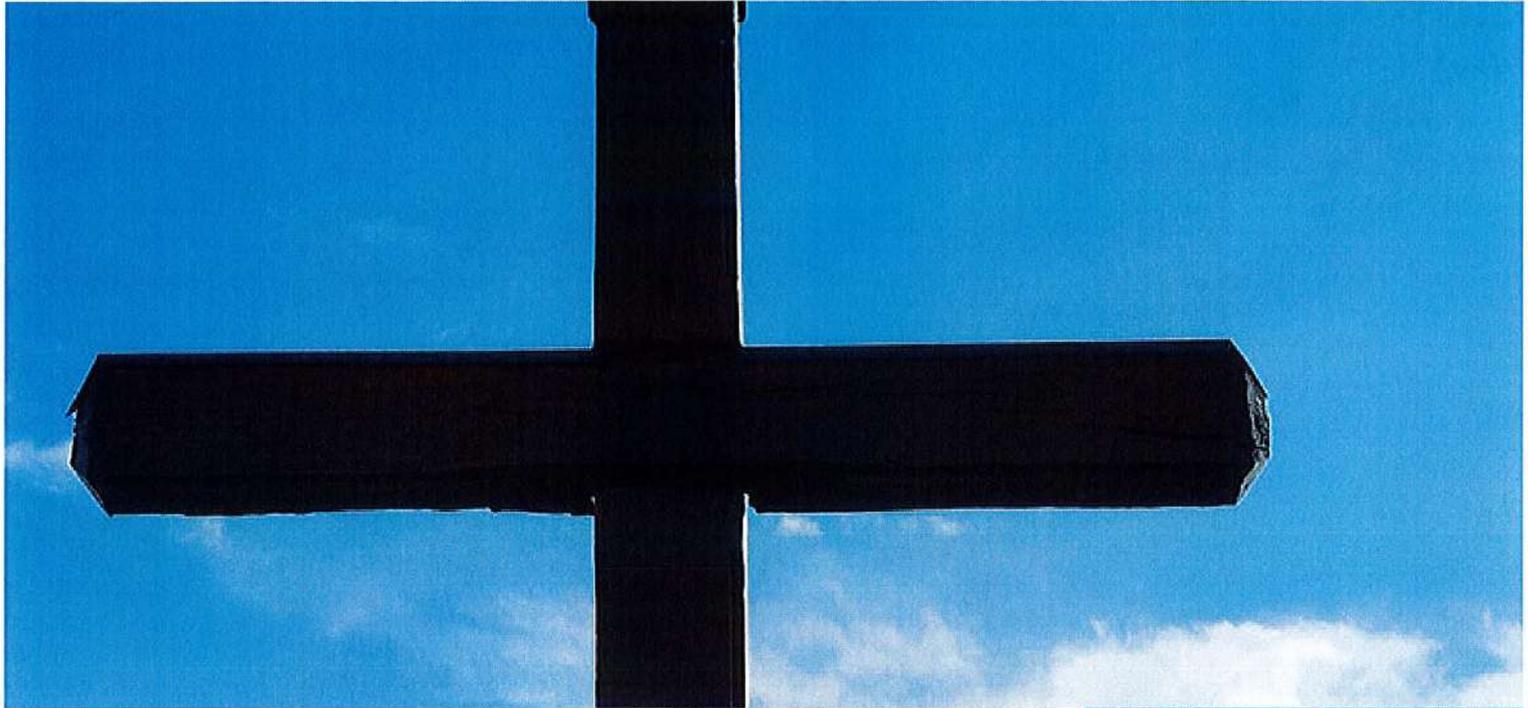
15 ans : 60€ | 30 ans : 100€ | Caveautin 15 ans : 50€



VIE DE LA COMMUNE

1950-2021

LA PROCESSION

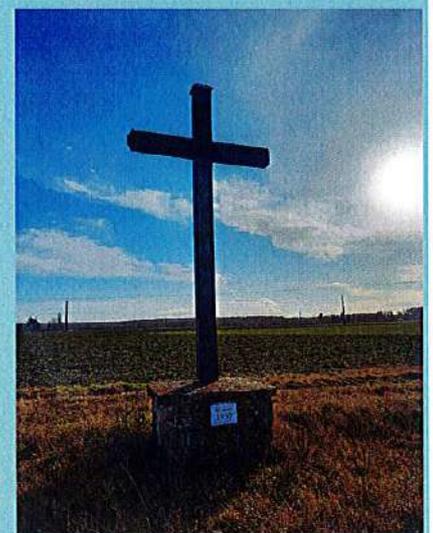
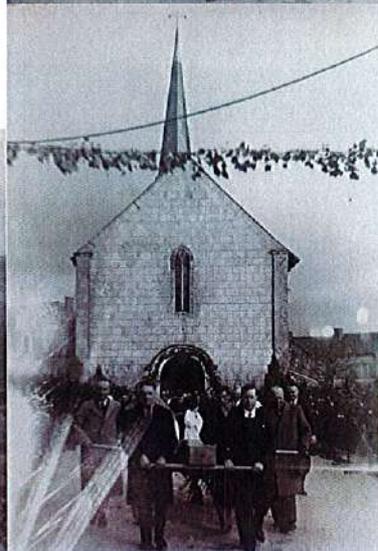
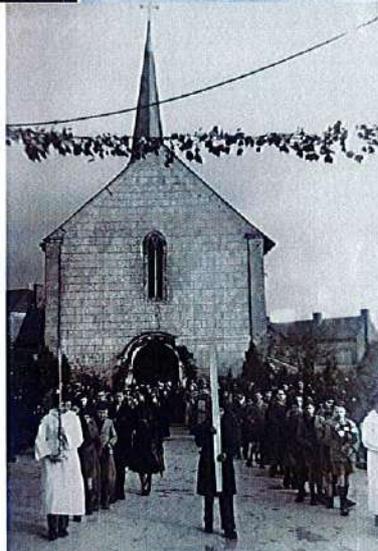


Archive communale

Dans notre France d'autrefois, qui était chrétienne, il était fréquent que les religieux se déplacent de paroisse en paroisse pour évangéliser les habitants. Cela s'appelait une mission.

La dernière mission qui eut lieu sur notre commune s'est déroulé du 5 février au 25 février 1951.

Pour commémorer cette mission, il était d'usage de monter un calvaire. Celui-ci existe toujours et il vient d'être restauré. Il est situé à côté du rond-point proche des Fibrières de Touraine (en face des bureaux du conseil départemental).



*Restauration effectuée
gracieusement par
l'entreprise
CLOAREC Couverture*

VIE DE LA COMMUNE



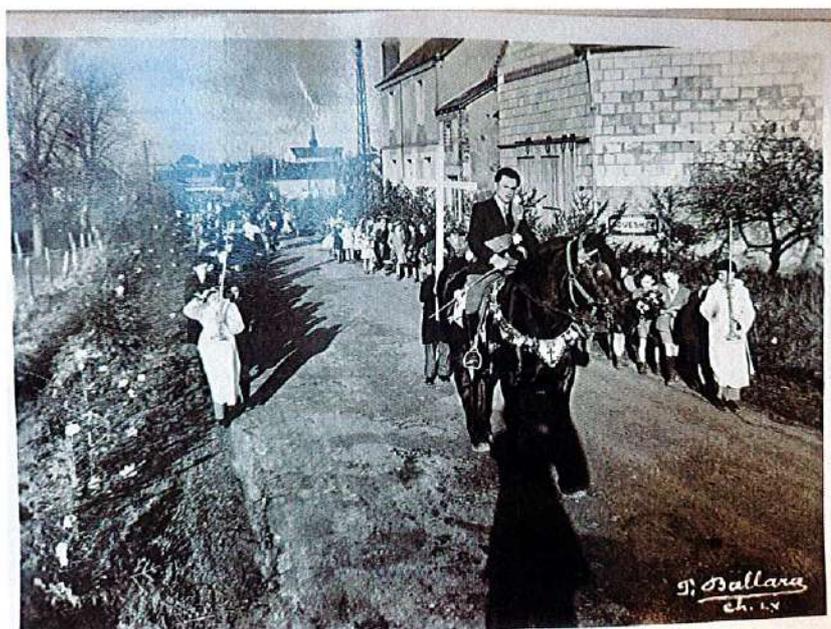
Cela fait donc 70 ans et c'est pour cette raison que nous avons voulu faire une commémoration et un reportage photos trouvés dans un document d'archives.

La procession est un cortège de fidèles qui dans l'accomplissement d'un acte rituel et religieux, défilent solennellement d'un lieu à un autre, tout en priant, chantant ou accomplissant d'autres actes de dévotions.

25 Février 1951 : clôture de la mission : la procession religieuse suivi de Monsieur le Curé ainsi que Monseigneur se met en route en partant de l'église de Couesmes en direction de Château-la-Vallière accompagnés d'au moins 1 500 personnes.

Monsieur FOY, Maire de la commune et ses conseillers municipaux étaient également présents.

La procession est une expression symbolique du pèlerinage de la vie qui est fait en compagnie de Dieu.

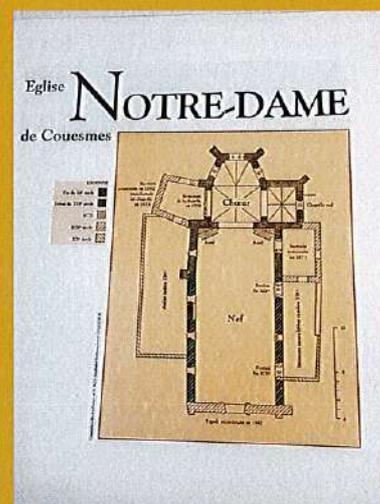
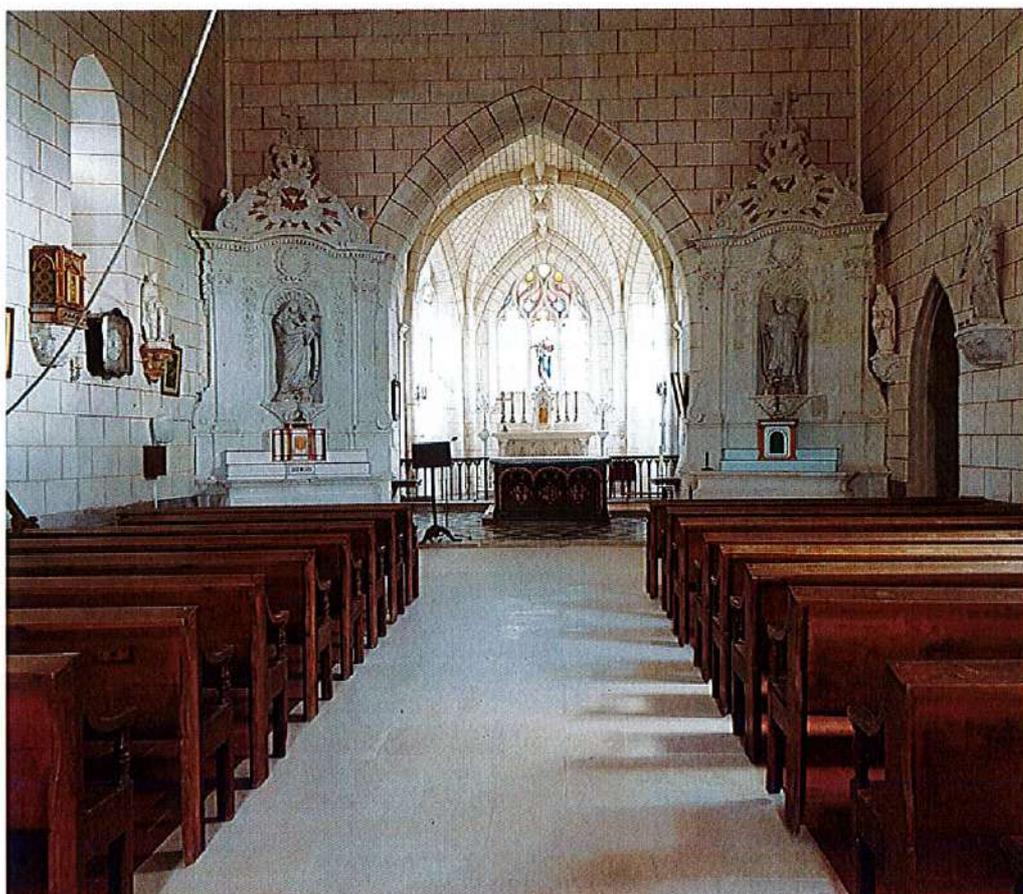


A cheval, M. MAZÉ de la ferme de Montigny



ÉGLISE "NOTRE DAME"

1062 - 2021



De l'art roman à l'art gothique

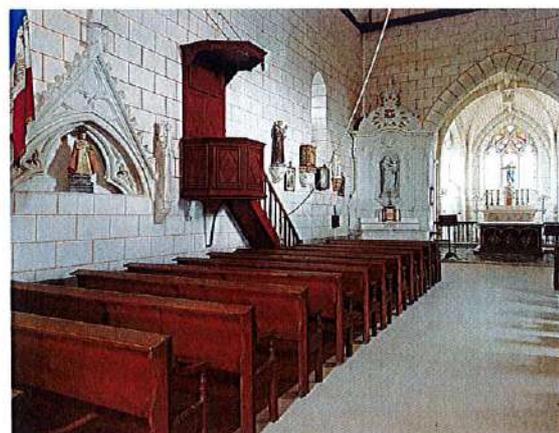
Un peu d'histoire...

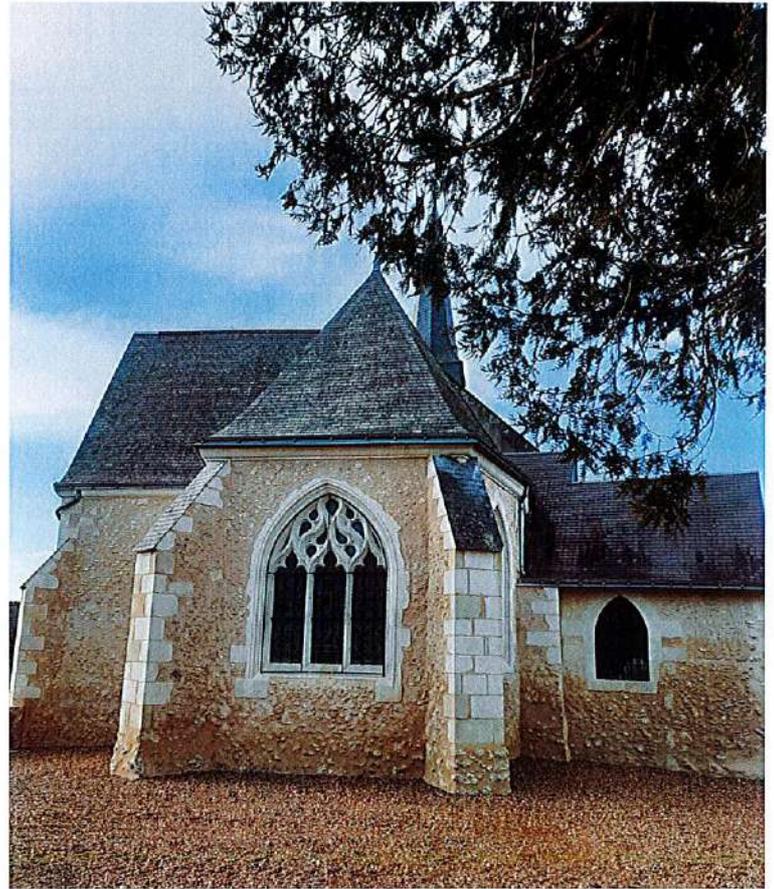
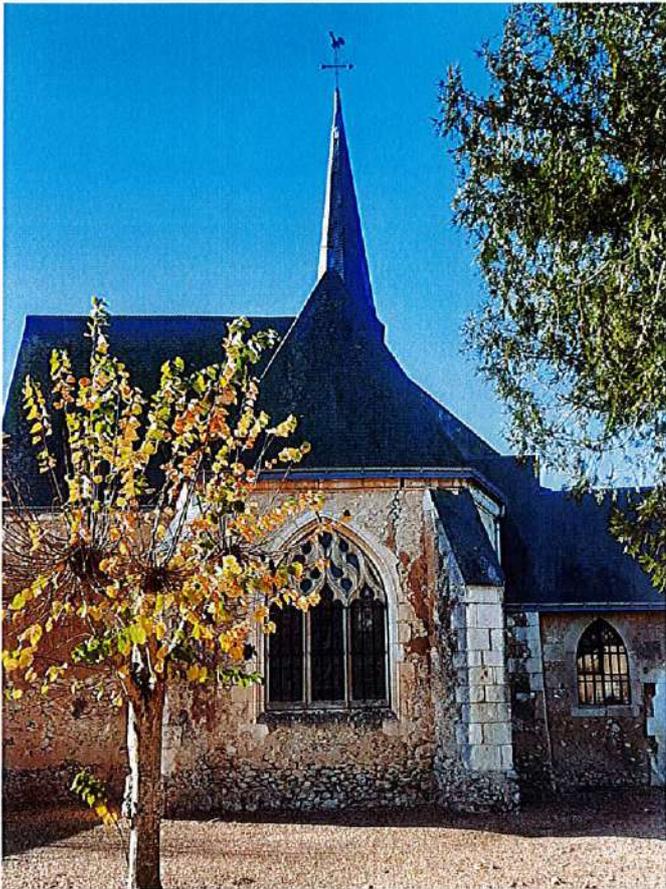
La majeure partie de la nef est la plus ancienne partie de cet édifice. Elle date de la fin du XI^e siècle.

La partie Est de la nef et le chœur sont des reconstructions du début du XVI^e siècle. La chapelle sud, à droite, construite par le seigneur de Montigny, date de la même époque.

A voir à l'intérieur :

- les deux travées voûtées du chœur,
- la clef de la voûte sexpartite de la première travée du chœur, sculptée d'un évêque bénissant,
- l'écusson entouré d'une guirlande de feuillage décorant la clef de voûte de la seconde travée,
- la piscine décorée d'une coquille St-Jacques et surmontée d'une accolade de style gothique flamboyant, accostée d'oiseaux et de petits amours nus,
- la voûte à huit quartiers de la chapelle sud (à droite).





A remarquer à l'extérieur :

- le chevet à trois pans percé de trois baies en tiers-point de style gothique flamboyant,
- la grande baie en plein cintre, de style Renaissance, de la chapelle sud.

Les dernières grandes modifications :

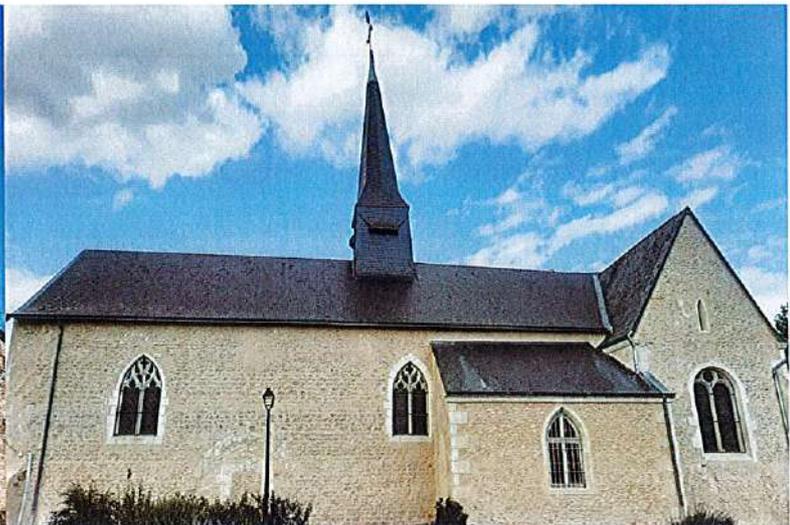
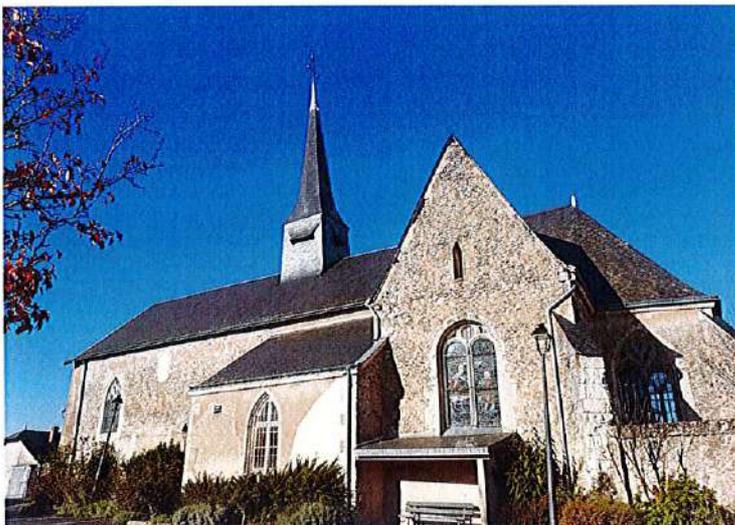
- 1722 : confection des deux autels latéraux de la nef,
- 1842 : réouverture de la chapelle sud transformée en sacristie, construction d'une sacristie au nord du chœur et reconstruction de la façade principale ouest,
- 1873 : transformation de la sacristie en chapelle par la fermeture de l'arc d'entrée, et construction d'une nouvelle sacristie au sud de la nef,
- 1930 : fermeture de la chapelle nord,
- 2020 : réfection du carrelage intérieur, mise en place de tomettes en terre cuite de chaque côté de la nef et mise en place de pierre française naturelle dans la nef centrale,
- 2021 : restauration de la façade.

“

Travaux réalisés par :

- *SAS Bigot Stéphane :
ravalement des façades*
- *EURL Cloarec : couverture,
zinguerie*
- *Atelier Vitrail : restauration du
vitrail côté gauche de la nef*

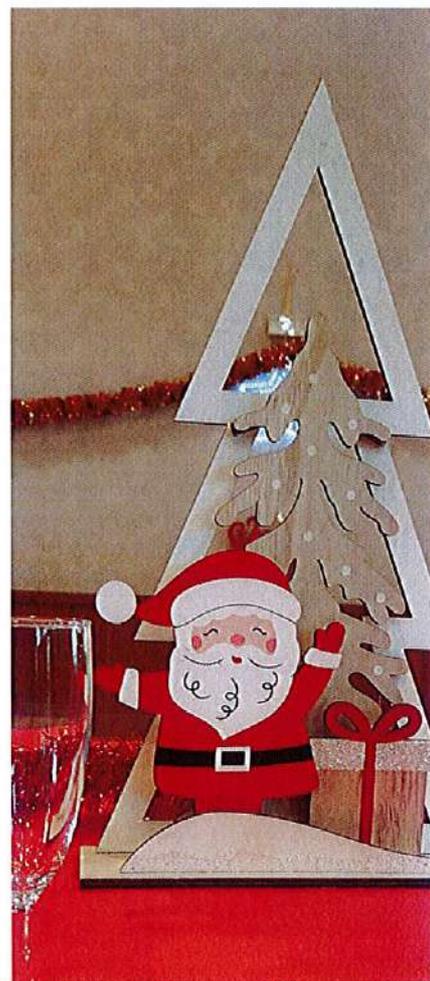
*Coût des travaux : 72 372€ HT
Subvention du Conseil
départemental : 17 673€*





L'arbre de Noël de la municipalité

Joyeux Noël !



Samedi 4 décembre

Le traditionnel arbre de Noël a eu lieu à la salle des fêtes de Villiers-au-Bouin. Il est offert aux enfants de la commune âgés de 1 jour à 10 ans dans l'année et aux personnes de plus de 70 ans.

Chacun reçoit une invitation pour cette manifestation.

Cette année, la municipalité a fait le choix de convier les enfants et les aînés afin de profiter ensemble d'un après-midi festif. Comme notre salle associative est trop petite pour organiser cet arbre de Noël, nous avons décidé de louer la salle des fêtes de Villiers-au-Bouin.

VIE DE LA COMMUNE



Pour nous accompagner, les Drôles de Zèbres ont offert un vrai concert tonique, coloré, interactif. Ils ont embarqué petits et grands dans un univers musical actuel et métissé, balayant le côté "gnangnan" des chansons pour enfants.

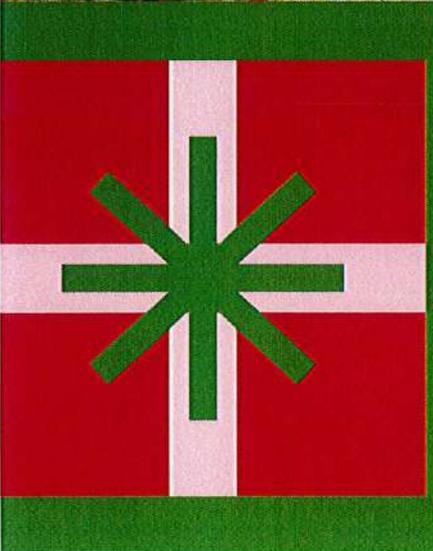
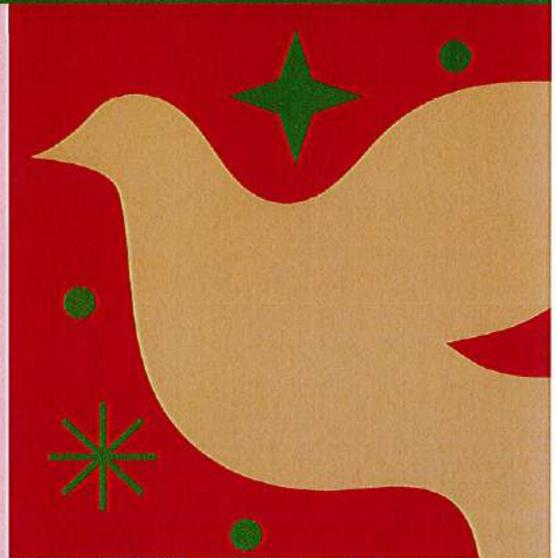
Entre enfants et parents, plus d'une centaine de personnes s'étaient déplacées. Pour ceux qui le souhaitaient, il était possible d'avoir une photo avec le Père Noël.

Ce fut un après-midi festif passé dans la joie et la bonne humeur. Un goûter a été offert à tous.

Chaque enfant a reçu un cadeau du Père Noël et les aînés ont eu un panier garni.



La municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de la journée.



Nous avons hâte de vous voir lors de la nouvelle année

aux vœux du maire



LE CLUB DES TOUJOURS JEUNES

Ginette ARQUIER, Présidente

C'est un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité et d'amitiés. Chacun y est accueilli avec chaleur et trouve une certaine joie de vivre dans un climat de sympathie et de sérénité.

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

Rendez-vous chaque semaine impaire, le mercredi à 14h, salle des associations.

A L'ASSO DES CARTES

Cécile BINET, Présidente | Tél : 06.81.48.51.54

Catherine NEVEU | Tél : 06.71.03.13.83

Association de loisirs créatifs, basée sur les papiers unis ou décorés, et les embellissements (rubans, tamponnages, perles ...).

Vous aimez transformer, créer ! Ne vous posez plus de questions, venez tenter l'aventure aux côtés de notre sympathique équipe. Les portes sont ouvertes à tous. Même ceux qui n'ont jamais fait, je vous assure on y prend vite goût (la séance d'essai est gratuite).

Notre dernière recrue à 8 ans accompagnée de sa maman bien évidemment.

Vous confectionnerez, par exemple, un album pour y mettre vos photos de vacances ou événements spéciaux, une carte simple ou animée, des petits présents à mettre dans l'assiette de vos convives, un calendrier de l'avent, un cadre. Tout ce qui peut vous passer par la tête.

Aventuriers, aventurières on compte sur vous 😊

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

Rendez-vous chaque semaine paire, le samedi de 14h à 17h30, salle des associations.

Mail : assodescartes@yahoo.fr

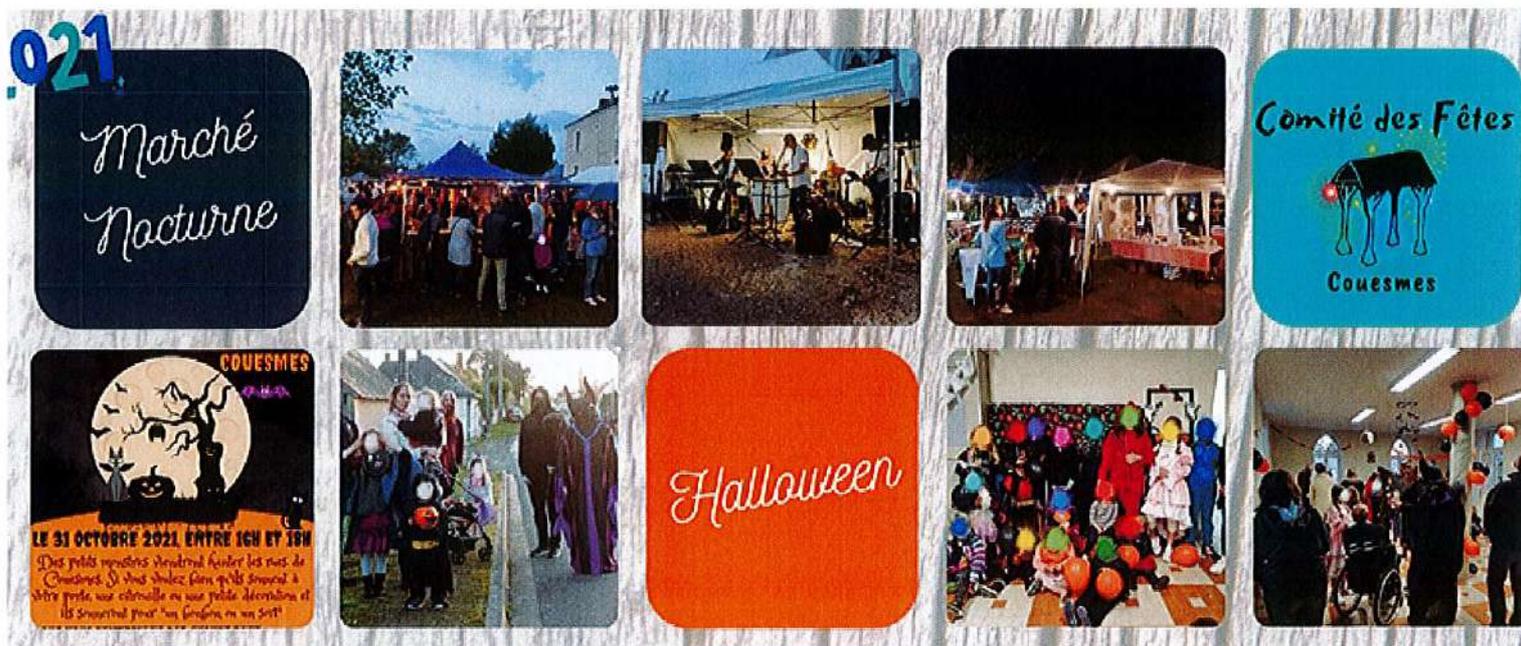
Facebook :

<https://www.facebook.com/alasso.descartes>





COMITÉ DES FÊTES



Vent de fêtes pour le comité

Depuis fin 2020, un nouveau bureau siège au Comité des Fêtes de Couesmes. Dans le contexte sanitaire de l'année, aucun évènement n'a été organisé. Mais ce n'est pas pour autant que le comité s'est reposé sur ses lauriers, en réfléchissant aux manifestations à organiser dès l'arrivée de jours meilleurs.

Et c'est avec la première édition du Marché Nocturne le 25 Septembre dernier, suivi de la Brocante annuelle, que nous avons inauguré le retour des festivités ! Une organisation qui a pu être possible grâce aux nombreux bénévoles qui ont répondu présent et nous ont épaulé tout au long du weekend dans une super ambiance. Un GRAND merci à eux.

Et ce fut un succès fou et inattendu, vous êtes plus de 700 personnes à avoir foulé le parc de la mairie ! Nous espérons que vous avez tous passé un agréable moment entre découverte de produits locaux, créateurs & artisans, musique d'ici & d'ailleurs, ainsi que les saveurs des stands des restaurateurs. Nous avons vraiment eu très peur pour la météo, mais nous avons eu beaucoup de chance avec le retour du soleil tout juste 30min avant l'ouverture des portes. A vos agendas ! La prochaine édition aura lieu le premier weekend de septembre, nous avons choisi cette date pour plus de sécurité niveau météo.

Une collecte de bonbons a également été organisée en petits groupes à l'occasion d'Halloween, soldée par un goûter offert par le comité. Tous les enfants (et les grands) ont été bien gâtés ! Nous remercions chaleureusement les habitants qui ont joué le jeu en offrant un super accueil à nos petits monstres. Nous renouvelerons l'évènement chaque année.

Si vous avez des idées ou des envies, n'hésitez pas, nous sommes ouverts à toute suggestion.

Vous l'aurez compris, nous pouvons faire plus !

Si vous avez envie de vous impliquer, un peu, beaucoup ou passionnément avec notre jeune équipe dynamique.

Contactez-nous ! Par téléphone, email, Facebook, pigeon voyageur, signaux de fumée... ou simple SMS ☺

Nous continuons de réfléchir aux évènements de l'année 2022. Nous avons beaucoup d'idées, mais peu de bras malheureusement. Nous avons donc dû mettre de côté un certain nombre de projets pour le moment.

Voici le programme des festivités 2022 :

- Loto le 12 Février à la salle des fêtes de Villiers
- Carnaval des Enfants le 5 Mars à Couesmes
- Chasse aux Œufs le 16 Avril à Couesmes
- Couesmes en Fête le 2 Juillet à Couesmes
- Marché Nocturne le 3 Septembre
- Brocante le 25 Septembre
- Loto début Octobre (date à venir)
- Halloween le 29 Octobre

CONTACT :

Vanessa : 06 50 24 27 30

Marie : 06 62 66 99 82

cdf.couesmes37@gmail.com



MULTI ACCUEIL POM DE REINETTE

Le Multi-Accueil Pom' de Reinette de Souvigné est géré par l'Association ACHIL, qui est l'antenne départementale d'une Association Nationale l'ACEPP : Association Collectif Enfant Parent Professionnel, qui anime le réseau des crèches parentales et associatives.

La crèche accueille 15 enfants par jour, et est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Les enfants et leurs familles sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes (éducateurs de Jeunes Enfants, Cap Petite Enfance).

Les enfants peuvent fréquenter la crèche dès l'âge de 10 semaines jusqu'à leurs 6 ans, même si nous conseillons aux familles de se diriger vers les nombreux centres de loisirs alentours à partir de l'entrée à l'école maternelle. Le Multi-Accueil propose deux modes de garde aux familles : un mode régulier (des jours fixes sont réservés) et un mode ponctuel (la famille réserve un jour de temps en temps selon les places disponibles).

L'équipe a le souci de s'adapter aux besoins des familles. La volonté de Pom' de Reinette est d'offrir aux enfants un lieu de vie adapté à leurs besoins. Les enfants profitent d'un espace réservé aux bébés, un espace avec des tables pour y manger, dessiner, jouer, un espace moteur avec un toboggan et des blocs moteur, un espace lecture, un coin dînette.

Les professionnels proposent aux enfants des sorties lorsque cela est possible, des temps de jeux libres afin de leur permettre de construire des relations sociales, de développer leurs sens, de grandir, et ce, dans un cadre sécurisant physiquement et psychiquement.



Les salariés de la crèche mènent aussi des ateliers tels que de l'éveil musical et corporel, des ateliers de dessin-peinture, des activités de manipulation-modelage, des temps de jardinage dans la partie potager de la cour, des temps de lecture...

La structure est également labellisé EcoloCrèche depuis 2019, en pensant le maximum de ces actions avec une vision et un objectif écologique. Pom' de Reinette désire aussi offrir aux familles un lieu de rencontre, d'échanges, d'écoute, où un travail de partenariat parents/professionnels se crée. Pour cela, les parents sont impliqués dans la vie du lieu d'accueil de leur enfant, à travers diverses actions : sorties, fêtes, ateliers... Afin qu'ils le soient pleinement, une commission de parents a été créée.

Ce sont des parents et des professionnels qui se retrouvent une fois par trimestre, pour réfléchir au fonctionnement de la crèche, mettre en place des projets, des fêtes, et fabriquer des petites créations/décorations pour la crèche...





ASSISTANTES MATERNELLES DE COUESMES



Patricia GAINARD | l'Épinière | 06 60 20 10 97

Filipa GOMES AIRES | 4, l'Épinière | 06 47 90 20 93

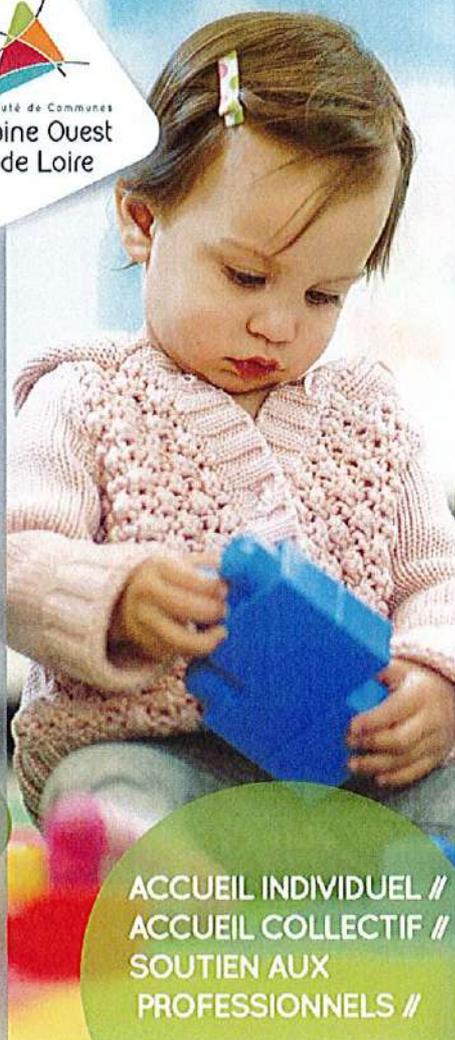
Isabelle LAURENT | 4, la Tiercerie | 06 24 11 43 56

Vanessa MAINTIER | 65, rue JF Tertrain | 06 50 24 27 30

Olivia PADRO | La Collinière | 02 47 24 24 60



SERVICE PETITE ENFANCE



ACCUEIL INDIVIDUEL //
ACCUEIL COLLECTIF //
SOUTIEN AUX
PROFESSIONNELS //



300 ASSISTANTS
MATERNELS //
6 STRUCTURES
D'ACCUEIL
COLLECTIF //

3 SECTEURS,
RESPONSABLES //



Delphine Rafarita
Chefnin Pré-Cérisier
37340 AMBILLOU
02 47 36 79 95
relaisambillou@cctoval.fr

Parents

La responsable du Relais de votre secteur vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil :



INDIVIDUEL :

- liste des assistants maternels, gardes à domicile,
- information/conseil "parent-employeur".



COLLECTIF :

- pré-inscriptions dans les structures,
- suivi des demandes.

Assistants maternels & gardes à domicile

Les responsables des Relais

- vous accompagnent et vous soutiennent dans vos missions du quotidien ainsi que dans les relations salarié/employeurs,
- organisent des activités collectives d'éveil pour les enfants accueillis,
- informent sur le métier, ses conditions d'accès et participent à la professionnalisation.



Clare Mortier
26 rue Ronsard
37140 BOURGUEIL
02 47 97 95 20
relaisbourgueil@cctoval.fr



Cécile Arvaut
Allée des Trois Rois
37150 LANGEAIS
02 47 96 31 75
relaislangeais@cctoval.fr



CONTACT //

Tel : 02.47.24.06.32
peej@cctoval.fr
@peej.cctoval



ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 17 ANS

Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

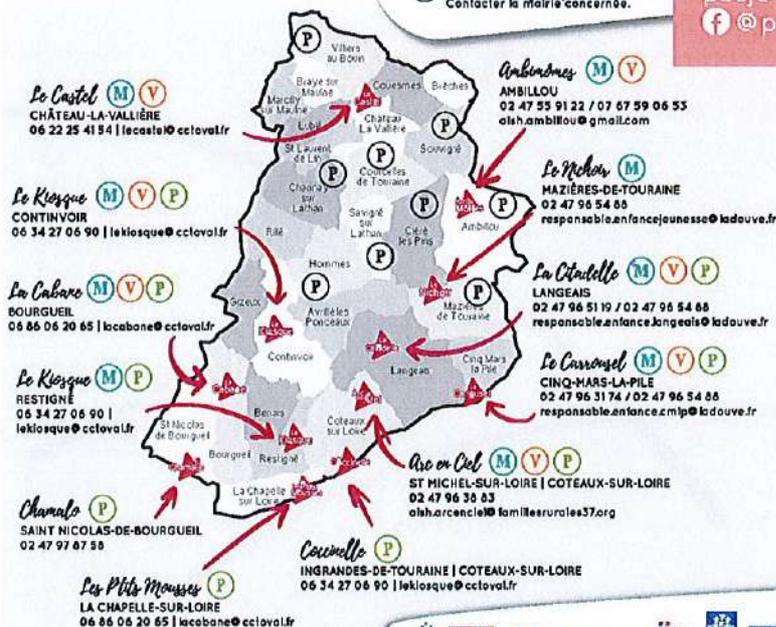
SERVICE ENFANCE



MERCREDI //
VACANCES //
PÉRISCOLAIRE
MATIN & SOIR //

21 STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANTS //

- M** Mercredi
- V** Vacances
- P** Périscolaire Matin/Soir
- P** Périscolaire géré par la mairie
Contacter la mairie concernée.



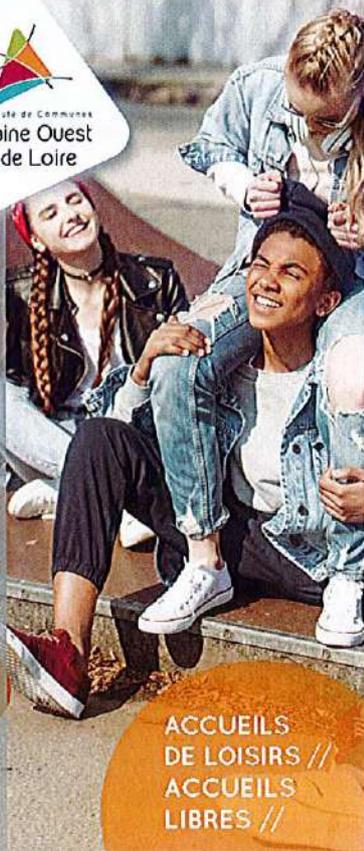
CONTACT //

Tel : 02.47.24.06.32
peej@cctoval.fr
@peej.cctoval



Communauté de Communes
Touraine Ouest
Val de Loire

SERVICE JEUNESSE



ACCUEILS
DE LOISIRS //
ACCUEILS
LIBRES //

7 SERVICES POUR LES JEUNES //

Truck Ados
ACCUEIL LIBRE ITINÉRANT
07 57 41 17 90 | truckados@cctoval.fr



QUELLES STRUCTURES ? //

Accueils Libres

Ouverts par un animateur Jeunesse, les accueils libres sont des locaux en accès libre et gratuit exclusivement dédiés aux jeunes de plus de 11 ans.

Ce sont des lieux de rencontre et d'échange où chacun vient comme il aime et comme il est ! Des lieux de vie, adaptés aux jeunes, pour profiter d'activités, en découvrir de nouvelles, développer des projets ou tout simplement se retrouver entre amis.

Baby-foot, billard, console de jeux, jeux de société, sport...

Accueils de loisirs ados

Les accueils de loisirs ados sont des structures collectives qui proposent des activités sportives, des ateliers manuels, des sorties, des visites, des séjours...

L'accès se fait sur inscription et les tarifs sont calculés suivant le quotient familial des parents. Les programmes sont consultables, avant chaque période d'ouverture, auprès des animateurs, sur les réseaux sociaux ou sites internet.

Le Pij Point Information Jeunesse
LANGEAIS | 02 47 96 26 23 | responsable.jeunesse@ladouve.fr

Ouvert à tous, le PIJ a pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs recherches d'informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent. De la documentation, des revues, un accès internet... sont à disposition des jeunes ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un animateur dédié.

Bien que basés à Langeais, les services du PIJ sont accessibles auprès de tous les animateurs Jeunesse de la CCTOVAL. L'accompagnement individualisé peut commencer dans n'importe quelle structure ! N'hésitez pas à en parler à 'votre' animateur Jeunesse !





ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ST JOSEPH



CONTACT :

Charlène NIBAUDEAU,
chef d'établissement
24, avenue du Général Leclerc |
37330 Château-la-Vallière

02.47.24.02.13 | 06.30.80.51.04
ecolestjocl@ sfr.

L'école Saint Joseph de Château La Vallière est en plein travaux et en pleine restructuration.

Après une nouvelle signalétique en façade, deux nouvelles classes élémentaires sont en cours de création à l'étage.

Les classes de maternelle vont être totalement refaites et le réfectoire sera remis à neuf.

Des toilettes PMR seront également réalisées pendant les vacances de La Toussaint.

Ce gros investissement était nécessaire et les élèves attendent avec impatience l'emménagement dans leurs nouveaux locaux !

L'année s'annonce riche en évènement, puisqu'en fin d'année les enfants participeront à une classe cirque à Luynes.

Venez découvrir notre école aux portes ouvertes, le :

SAMEDI 22 JANVIER 9H-12H

Effectifs 2021/2022

21 élèves, en maternelle avec Myriam
22 élèves, en CE1/CE2 avec Sylvia
18 élèves, en CP/CM1/CM2 avec Joséphine et Sarah





ÉCOLE MATERNELLE "LA VALLÉE DU LAC"



« Notre planète, notre avenir », la maternelle éco-citoyenne.

Jeudi 2 septembre, c'est avec joie que nous avons accueilli nos 65 petits élèves, dans une ambiance festive grâce à deux de nos anciens élèves qui ont animé, très gentiment, cette nouvelle rentrée en musique.

Suite au départ de Marie Braghini, une nouvelle enseignante a rejoint notre équipe : Mme Elyse Deglane

L'effectif des élèves de moyenne section étant très conséquent (31), nous avons fait le choix d'une nouvelle répartition afin de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, pour tous :

Effectifs 2021/2022

- 23 élèves en PS/MS avec Elyse Deglane et Valérie Vezin (atsem)
- 24 élèves en PS/MS avec Florèle Gaugain (directrice) et Sandrine Verrier (atsem)
- 18 élèves en GS avec Aline Ledru et Nathalie Besard (atsem)

Afin de former de futurs citoyens plus responsables, nous avons eu envie de mener plus loin les actions déjà commencées les années précédentes.

C'est ainsi que dès septembre, nous avons repris et étendu nos activités au potager et avons décidé de développer le concept de « classe dehors » pour permettre à nos élèves d'être au plus près de la nature.

Nous avons participé à l'opération « nettoyons la nature », mais aussi à des ateliers proposés par le Smipe sur le tri des déchets. Nous avons installé des élevages temporaires, dans nos classes pour observer les insectes et leur mode de vie, et avons réalisé des sorties pour découvrir les effets des saisons sur la nature.

Au cours de l'année, nous étendrons ces observations progressivement vers des environnements plus éloignés : forêt, lac ... Et si les conditions sanitaires nous le permettent, notre projet nous mènera jusqu'au Croisic, pour une journée découverte des milieux et animaux marins.

D'autres projets seront également proposés tout au long de l'année : spectacle de Noël, opéra et musée des beaux-arts pour les GS, école et cinéma, initiation au tennis, bibliothèque...afin de développer l'ouverture culturelle de nos élèves.

Nous continuerons également d'entretenir nos relations avec les résidents de l'Ehpad : échanges de productions en lien avec notre thème de l'année.

Nous envisageons également de nous retrouver physiquement pour fêter « carnaval » ensemble, en extérieur, avec les élèves de l'école Saint Joseph.

Nous espérons aussi pouvoir vous retrouver prochainement autour de notre traditionnel Marché de Noël.

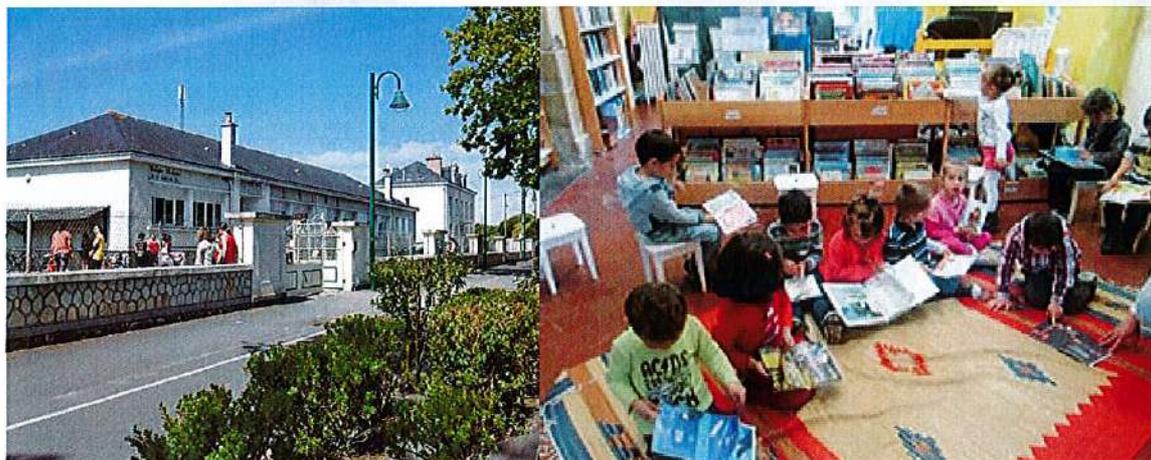
CONTACT :

36, avenue du Général de Gaulle
37330 Château-la-Vallière

02.47.24.96.78
ec-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LA VALLÉE DU LAC"



Le jeudi 2 septembre, 114 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire de Château-la-Vallière.

Une rentrée presque normale : comme les années précédentes, et en respectant les distances sanitaires, les parents ont pu être accueillis dans la cour et assister à l'appel des classes

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouvelles collègues :

- Anne MARGALHO remplace Cyrille RICHARD, parti dans le sud du département
- Edwige DOUBLET remplace Charlotte MARGERIS, partie au nord de Tours. Elle assure la décharge de direction et les compléments de temps partiels.
- Lisa LAMBERT remplace Virginie MONMOUSSEAU en congé maternité.

Effectifs 2021/2022

- 20 CP avec Lisa LAMBERT et Edwige DOUBLET
- 17 CE1 avec Nicolas RAVENEAU
- 4 CE1 et 12 CE2 avec Mélanie LAUR
- 12 CE2 ET 5 CM1 avec Émeline BERTHET
- 19 CM1 avec Anne MARGALHO et Edwige DOUBLET
- 25 CM2 avec Florence BAZIN et Edwige DOUBLET

L'année 2020-2021 s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles avec le protocole sanitaire appliqué aux écoles.

Les règles sanitaires ont été bien respectées par les élèves malgré les frustrations qu'elles occasionnaient. Les récréations décalées ont permis, pour quasiment toutes les classes, de solidifier les liens entre élèves.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de réaliser les actions habituelles telles que « Ecole et cinéma », le marché de Noël et la fête d'école, les séances lecture à la bibliothèque et la liaison CM2-6ème. Malgré tout en fin d'année, les élèves de CE1-CE2 de la classe de Madame Laur ont bénéficié de 8 séances de piscine.

Le vendredi 2 juillet, après un entraînement régulier, les élèves ont pu participer à une randonnée autour du lac, certains élèves découvrant ce magnifique site de nature. Un goûter offert par l'Association des Parents d'Elèves apportait un petit remontant très apprécié à mi-parcours.

Et notre désormais traditionnel écol'athlon a pu se faire le mardi 6 juillet.

Pour cette année, les conditions sanitaires nous permettent de réaliser nos projets tels que « Ecole et cinéma » et les séances piscine pour les élèves de CE1 sous la houlette de Monsieur Raveneau. Mais chacun espère surtout que le voyage en Normandie tant attendu au mois de juin pourra être réalisé

Nous remercions les municipalités, l'Association de Parents d'Elèves et les parents qui nous soutiennent dans nos actions.

CONTACT :

36, avenue du Général de Gaulle
37330 Château-la-Vallière

02.47.24.02.63
ec-b-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr



APE "LA VALLÉE DU LAC"



Association des **P**arents d'**E**lèves

L'association des Parents d'Elèves de la Vallée du Lac est une équipe de bénévoles.

Son but est d'organiser des manifestations et diverses ventes, dont les bénéfiques sont reversés aux écoles maternelle et élémentaire de la Vallée du Lac. Ces contributions permettent à l'équipe enseignante de financer partiellement leurs projets pédagogiques (sorties scolaires, opération « école et cinéma », intervenants ou acquisition de matériel pédagogique).

Ces opérations ont également pour but de créer des liens entre les familles de l'école, mais aussi avec les divers participants. Toutes les manifestations organisées par l'association, ainsi que les diverses ventes rencontrent un franc succès.

Nous le devons aux efforts fournis par les bénévoles, mais aussi aux familles, à l'équipe enseignante, ainsi qu'aux commerçants et artisans qui nous soutiennent et contribuent à notre réussite. Les prochains événements restent incertains du fait de la crise sanitaire.

L'équipe reste tout de même mobilisée et espère pouvoir maintenir son marché de Noël le vendredi 10 décembre 2021 ! Tous les parents d'élèves peuvent nous rejoindre pour apporter leurs idées, et un petit peu de leur temps, tout ça dans un esprit de convivialité !



CONTACT :

APE « la Vallée du Lac » 36 Avenue du Général De
Gaule 37330 CHATEAU LA VALLIERE Page facebook :
<https://www.facebook.com/ApeLaValleeDuLac>
ape.lavalleedulac@gmail.com

Vanessa THAON, présidente
Anaïs APPOLINAIRE, trésorière
Laura LESTRINGAND, secrétaire



APE du Collège Joachim DU BELLAY



C'est une Association de Parents d'Elèves, autonome & apolitique, dont l'objet est de réunir des parents d'élèves, désireux de participer à la vie de l'établissement de leur enfant, mais également motivés par la volonté de créer des actions et des manifestations.

ELLE TRAVAILLE EN PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE :

A la rentrée nous accueillons les 6èmes avec une petite collation de bienvenue

Les autres années, lors du CROSS du collège, nous avons tenu un stand de ravitaillement avec boissons et viennoiseries et offert des coupes aux vainqueurs et divers lots à l'ensemble des participants grâce aux dons récoltés.

C'EST AUSSI DES ACTIONS PONCTUELLES COMME :

- Ventes diverses seront proposées (parfums, chocolats, brioches, saucissons...)
- L'achat groupé de fournitures scolaires qui se fera en juin 2022
- Soirée Théâtre en cours d'organisation sûrement en Mars/Avril 2022, ouvert à tous.
- De nouvelles propositions seront soumises tout au long de cette année en fonction des idées comme une bourse aux jouets et aux vêtements.

Nous exprimons notre reconnaissance à la mairie de Château la Vallière, qui met à notre disposition la salle des fêtes pour l'organisation de 2 manifestations par an.

Les fonds collectés sont redistribués au collège, d'une manière équilibrée, afin de financer les voyages et les sorties projetés par les professeurs, dans le but d'alléger le budget des familles. Cette année, nous espérons que la situation sanitaire permettra d'organiser des voyages ou diverses sorties pour nos enfants.

MEMBRE DU BUREAU :

Christelle MARTIN, présidente
Florence CATTAN, secrétaire
William MARTIN, trésorier

L'ensemble de l'APE salue l'engagement de ses membres actifs, ainsi que la participation même ponctuelle de chacun. Et rappelle son besoin de volontaires auprès des parents des collégiens car sans aide l'APE ne pourra pas continuer. Merci aux mairies, leur soutien financier reste essentiel et aux divers donateurs. Nous remercions également la direction, le pôle administratif, la vie scolaire et l'équipe pédagogique du collège, avec qui nous travaillons activement en partenariat.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale intervient auprès des personnes, des couples ou des groupes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, financier ou familial pour les aider à trouver des solutions adaptées et durables.

Permanence : mairie | 6, rue Lezay Marnésia | 37330 Château la Vallière | les mardis et jeudis sur rendez-vous
Mme GASNIER | 02 47 24 30 11

ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE

Elle propose un accompagnement bénévole à des enfants en difficulté scolaire que les parents ne peuvent pas aider ou ne peuvent pas faire aider. **Nos bénévoles prennent en charge un enfant, une heure par semaine, à son domicile.**

Françoise FOLIGUET | 06 28 43 34 57
esa37.nordouest@gmail.com |
www.entraidescolaireamicale.org

MISSION LOCALE

La mission locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement vers l'emploi et d'accompagnement social pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Permanence : 21, ave du Général Leclerc | 37330 Château la Vallière | les après-midis sur rendez-vous
David FOSTIER | 02 47 29 31 20

POINT ACCUEIL EMPLOI

Le PAE, créé par la communauté de communes Touraine Nord Ouest et partenaire du pôle emploi, propose un service d'affichage quotidien et de mise en relation des offres d'emploi. Un animateur fournit tout type de renseignements (formation, inscription pôle emploi, rédaction de CV...)

Permanence : 21, ave du Général Leclerc | 37330 Château la Vallière | le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 | l'après-midi les lundis, mardis, jeudis de 14h à 17h
Stéphanie ROCHETTE |
02 47 24 25 22 | srochette@cctoal.fr

JOB TOURAINE

C'est dans le but de dynamiser l'emploi local, de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et plus généralement des demandeurs d'emploi tourangeaux, que le Conseil départemental a développé le site internet, JobTouraine.FR.

Ainsi, les demandeurs d'emploi et les recruteurs se voient proposer des offres ou des profils de candidats qui leur correspondent, dans un périmètre choisi. Les demandeurs d'emploi peuvent créer leur profil facilement et réaliser différents CV pour valoriser leur savoir-faire et leur expérience professionnelle. Côté recruteur, la publication d'une offre d'emploi se fait en quelques minutes et il est possible de contacter directement les candidats, sans intermédiaire.

Contact : 02 47 31 45 50 |
jobtouraine@departement-touraine.fr
www.jobtouraine.fr

RELAIS EMPLOI SOLIDARITÉ

Pour s'inscrire à RES, il suffit :

- d'avoir 18 ans,
- d'être inscrit, de préférence, à Pôle Emploi.

Inscription à RES sur RDV.

Toutes heures travaillées chez les particuliers sont considérées comme des emplois familiaux donc déductibles des impôts à 50%.

David FOSTIER | 06 62 48 70 19
david.fostier@laposte.net



RESTOS DU CŒUR

Ils ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi, qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Permanence : Rue des Planteurs |
37330 Château la Vallière | Distribution
pour les personnes inscrites, chaque
lundi à la permanence de 14h à 15h30
Période hivernale : lundi et jeudi de 14h
à 16h
Période estivale : lundi de 14h à 15h30

Madeleine CHABRIAIS |
02 47 75 08 71

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC | MSAP

C'est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes et peut rassembler en un même lieu vos différentes administrations (MSA, CAF, CPAM, Pôle emploi...)

Permanence : 21, ave du Général Leclerc
| 37330 Château la Vallière | Lundi, mardi
et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,
mercredi et vendredi de 9h à 12h30

Stéphanie SOULAS et Stéphanie
ROCHETTE | 02 47 24 25 22

PRÉSENCE VERTE

Présence verte est un service national de téléassistance pour le maintien à domicile en toute sécurité des personnes âgées, isolées, dépendantes ou atteintes d'un handicap.

Contact : 02 47 31 61 96 |
pv37@presenceverte.fr |
www.presenceverte.fr

ADMR, LA RÉFÉRENCE DU SERVICE A LA PERSONNE

L'ADMR est un réseau associatif (loi 1901, à but non lucratif) de services à la personne. Nos associations interviennent auprès des personnes et des familles, de la naissance à la fin de vie, et couvrent tous les champs des services à la personne : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Qui a le droit à l'ADMR ?

Toute personne qui recherche de l'aide au quotidien : - seniors en perte d'autonomie, - personnes en situation de handicap (enfants ou adultes), - ou après une hospitalisation, une maladie ou un accident.

Quels services propose l'ADMR ?

- Aide pour l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas.
- Aide au lever, au coucher, à la prise des repas, à la toilette.
- Aide pour les courses, autres déplacements.
- Livraison de repas à domicile.
- Garde de jour et de nuit.

Contact : 02 47 24 98 69

PLANNING FAMILIAL

Un lieu d'écoute et de dialogue au cœur de votre centre ville. Il favorise l'échange et le partage des savoirs, des cultures, des expériences.

Les permanences sont anonymes, gratuites et sans rendez-vous.

Maison de services au public | 21, ave
du Général Leclerc 37330 Château la
Vallière | 02 47 24 25 22 |
msapchateaulavalliere@cctoival.fr
www.maisondeservicesaupublic.fr

ASSAD-HAD

Nous intervenons...
Pour vous et vos proches

- Je suis en perte d'autonomie mais je veux rester chez moi, que me conseillez-vous ?
- Je souhaite pouvoir vivre le plus longtemps possible chez moi.
- Je voudrais avoir à mes côtés une personne pour m'aider dans ma vie quotidienne, car je ne peux pas le faire.
- J'aimerais raccourcir une hospitalisation.
- Comment faire pour soutenir et protéger ma famille dans les difficultés qu'elle rencontre ?

Quels services propose l'ASSAD ?

- Aide à domicile,
- Services à la personne,
- Hospitalisation à domicile,
- Soins infirmiers à domicile

Contact : 02 47 36 29 50
contact@assad-had.org
www.assad-had.org



LOGEMENT

Vous souhaitez faire des travaux de rénovation, vous avez des projets d'extension ou de construction, d'aménagement extérieur, voici quelques contacts qui pourront vous conseiller



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'OPAH consiste à améliorer la qualité et le confort des logements. Elle permet d'allouer des aides aux propriétaires bailleurs qui souhaitent réaliser des travaux dans les logements qu'ils occupent ou qu'ils destinent à la location.

Permanence sur RDV les 2ème et 4ème vendredis du mois de 10h à 12h | Mairie de Château la Vallière

Contact : 02 47 36 25 70

CONSEIL EN ARCHITECTURE & PAYSAGE GRATUITS

Les architectes et paysagistes conseils du CAUE 37 sont là pour vous aider gratuitement.

Durant 1h, l'architecte ou le paysagiste conseil va vous aider à réfléchir à une implantation et une organisation de votre projet, à choisir des matériaux et des solutions techniques adéquates, à étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction afin de trouver, avec vous, les solutions architecturales, techniques et juridiques adaptées à vos besoins.

Permanence sur RDV, le 1er lundi du mois à Langeais et le 3ème lundi du mois à Ambillou.

Contact : 02 47 31 13 40 | www.caue37.fr



HABITAT ET LOGEMENT

Aides financières

- Une question relative aux aides existantes sur le logement ?
- Votre Logement nécessite des travaux d'amélioration ?
- Vous avez des difficultés pour payer vos factures d'énergie ?
- Vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Le service Habitat de la CCTOVAL vous informe, vous conseille et vous suit tout au long de votre démarche gratuitement.

Il vous aidera à :

- Définir votre projet d'amélioration de votre logement (ex : par où commencer, type de travaux à réaliser...)
- Rechercher des financements selon votre statut (ANAH, caisse de retraite, crédit d'impôt, prêt à taux 0%)
- Suivre administrativement votre demande de subvention (du montage au paiement)

Vous êtes Locataire ou Propriétaire?

Une question relative aux aides existantes sur le logement...



Votre Logement nécessite des travaux d'améliorations, d'isolation...



Vous ne savez pas à qui vous adresser?



Vous avez des difficultés pour payer vos factures d'énergie ...

La Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire vous accompagne.

Contact : Madame BUSSONNAIS Sonia : 02 47 24 06 32 / sbussonnais@cctoival.fr

Deux permanences :

Sans RDV : tous les mardis après-midi de 14h à 16h30, 2 rue des Sablons 37340 Cléré les Pins

Sur RDV : les mardis matin, 11 bis Avenue Jean Causeret 37140 Bourgueil

VAL TOURAIN HABITAT

Il construit et gère des logements locatifs destinés aux ménages dont les ressources n'exèdent pas les plafonds fixés par l'État.

Contact :

Val Touraine Habitat | 02 47 88 33 50

Touraine Logement |
02 47 70 18 00



SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sur la commune de Couesmes, passent le lundi.
Pensez à sortir vos contenants la veille au soir.



SMIPE
02 47 97 89 75 |
contact@smipe-vta.net |
<https://www.smipe-vta.net>

COLLECTE DES DÉCHETS



RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

Accessibles aux véhicules munis d'une vignette

Faciliter la collecte, c'est simple !
Les déchets doivent être présentés la veille au soir, bien visibles sur le bord de la voie publique. Si vous possédez un bac, il est préférable que les poignées soient tournées vers la route.

Les personnes qui habitent en dehors de la zone de collecte de nos véhicules doivent transporter leurs déchets à l'entrée de la voie privée ou de l'impasse, sur une voie normalement collectée.

L'hiver, les conditions de luminosité et de météo sont plus défavorables à nos agents, pensez à eux.

Merci

Calendrier de collecte de reports de collecte, en cas de jour férié
Aucune collecte des déchets (ordures ménagères et sélectif) n'est assurée les jours fériés.

Quand une semaine compte un jour férié, la collecte de ce jour férié est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.

HORAIRES PERIODE ESTIVALE (Du 15 AVRIL au 14 OCTOBRE)

	BENAIS	BOURGUEIL	ST PATRICE	ST LAURENT DE LIN	SAVIGNE SUR LATHAN
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	Fermée	9h à 12h 14h à 17h30
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermée	9h à 12h 14h à 17h30	Fermée
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 16h30	14h - 17h30	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h30	Fermée	9h - 12h	14h - 17h30
Vendredi	6h30 - 12h	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi	6h30 - 12h	9h à 12h 14h à 17h30	9h à 12h 14h à 16h30	9h à 12h 14h à 17h30	9h à 12h 14h à 17h30
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	3 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	4 ^{ème} samedi de chaque mois

HORAIRES PERIODE HIVERNALE (Du 15 OCTOBRE au 14 AVRIL)

	BENAIS	BOURGUEIL	ST PATRICE	ST LAURENT DE LIN	SAVIGNE SUR LATHAN
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	Fermée	9h à 12h 14h à 17h30
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermée	9h à 12h 14h à 17h30	Fermée
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 16h30	14h - 17h30	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h30	Fermée	9h - 12h	14h - 17h30
Vendredi	6h30 - 12h	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée
Samedi	6h30 - 12h	09h - 13h	09h - 13h	09h - 13h	09h - 13h
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	3 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	4 ^{ème} samedi de chaque mois





L'OFFICE DE TOURISME TOURAINES NATURE

À l'Office de Tourisme Touraine Nature, faites le plein ...

De conseils personnalisés

À la recherche d'une nouvelle table à tester pour dimanche, une idée de visite en famille pour ce week-end, d'une carte des circuits vélo ? Consultez notre équipe qui se fera un plaisir de vous orienter et répondre au mieux à vos attentes !

De souvenirs et de cadeaux locaux

Produits du terroir, vin, verres, bijoux, céramiques, créations en bois, bougies ou beaux livres pour les grands ... Poupées Corolle, albums à colorier ou de fabrication de mangeoires à oiseaux pour les plus jeunes Il y en a pour tous les goûts dans la boutique de l'Office de Tourisme !

De bons plans et de tarifs réduits

Nous proposons également des billets coupe-file et à tarifs très avantageux pour une trentaine de sites, zoos et activités de loisirs du Val de Loire. Ces offres, disponibles à l'accueil mais également sur la toute nouvelle e-boutique, permettent de réaliser de jolies économies de temps et d'argent.

D'idées balades et sorties en famille

Les après-midis découverte s'invitent pour les vacances scolaires de printemps, d'été et de la Toussaint proposant une visite ludique et interactive couplée d'une expérience mémorable : initiation, atelier, dégustation...

Les visites guidées « **Longez Langeais** » et « **Coup d'œil sur Bourgueil** » proposées par Isabelle, guide-conférencière, sont proposées les mercredis de chacune de ces vacances scolaires.

La Belle Affaire s'installe désormais sur tout le mois d'Octobre pour permettre à chacun de toucher ses rêves du bout des yeux lors de visites inédites d'entreprises et ateliers, et échanger avec celles et ceux qui se sont lancés dans l'aventure et ont fait de leur passion, leur profession !

Restez connectés, #tourainenature
Suivez l'actualité de l'Office de
Tourisme et de Touraine Nature
sur nos pages Facebook,
Instagram et You Tube.
Partagez vos coups de cœur avec
le #tourainenature !

NOUVEAUTÉ 2021 :

le site internet dispose désormais
d'une boutique en ligne qui permet
de réserver en direct toutes les
visites proposées par l'Office de
Tourisme www.tourainenature.com
- Rubrique « Mon escapade »

2022 verra également la
naissance d'un petit nouveau
dans la famille des jeux de piste
connectés !

Le Festin de Bacchus, À la
recherche de la clé magique et
La Fabuleuse enquête de
l'inspecteur Gadmolette
Les parcours, imaginés par
l'équipe de l'Office de Tourisme,
permettent, sous forme de
circuits de moins de 2
kilomètres, d'allier
apprentissage et activité en
famille dans les rues de
Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile et
Langeais.

Les parcours sont disponibles à
tout moment et sont
téléchargeables gratuitement
sur l'application Baludik, via
notre site internet.

Contact :

Office de Tourisme Touraine
Nature

A Langeais | 19, rue Thiers |
37130 Langeais | 02 47 96 58 22

A Bourgueil | 16, place de l'église |
37140 Bourgueil | 02 47 97 91 39

info@tourainenature.com -
www.tourainenature.com



RÈGLES DE VIE

Couesmes offre à ses habitants la qualité de vie que l'on peut attendre d'une commune rurale. Le "bien vivre ensemble" est au coeur des préoccupations de chacun et passe par le respect de règles de vie en communauté.

Bruit, travaux de bricolage ou de jardinage bruyants

Tout bruit causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution (chaînes hi-fi, télévisions, instruments de musique) est interdit entre 22 heures et 7 heures.

Chiens de 1ère et 2ème catégorie

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories. L'acquisition de chiens de 1ère catégorie est interdite. Certaines obligations incombent aux futurs propriétaires de chiens de 2ème catégorie. Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sur : www.service-public.fr

L'élagage

Les riverains doivent élaguer les arbres et arbustes en limite des voies publiques ou privées, des trottoirs, de manière à ne pas gêner la circulation des piétons ni masquer les feux et panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les réseaux aériens. Faute d'intervention de la part des propriétaires, les travaux peuvent être ordonnés et effectués aux frais du contrevenant.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets dits verts des jardins des particuliers, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type (cf RSD et Article L 541-2 du Code de l'Environnement) - La circulaire du 18 novembre 2011 rappelle et résume ces dispositions.

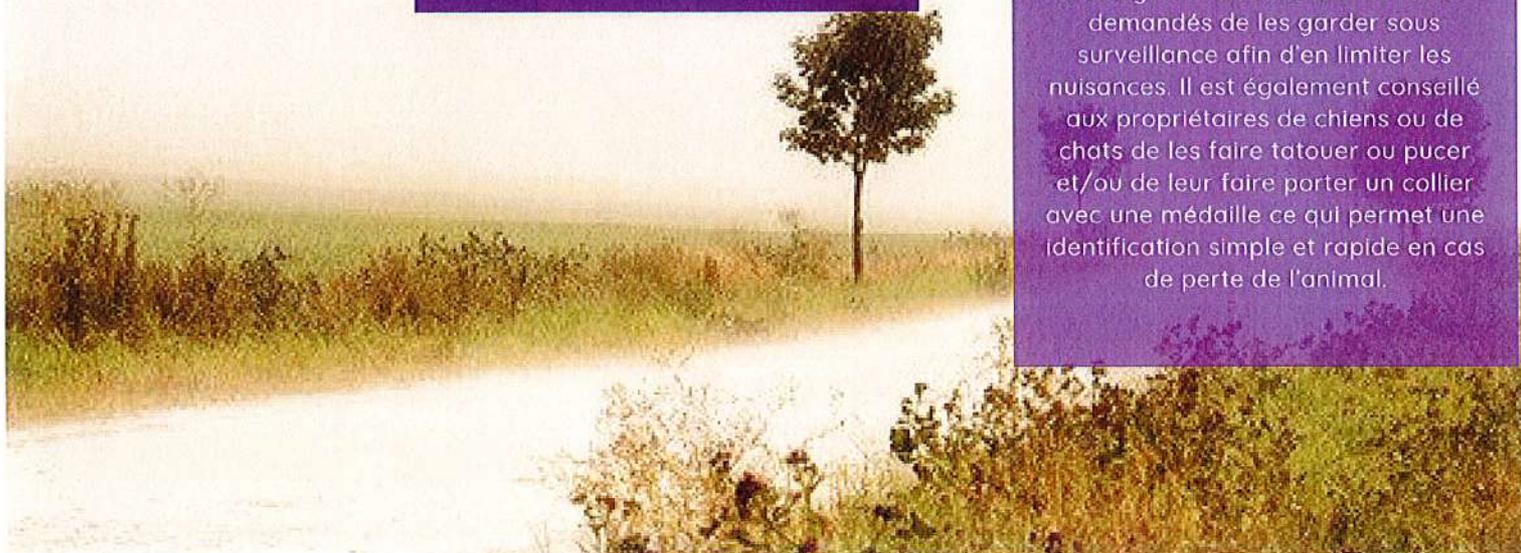
Votre animal a disparu ?

- Contactez la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Luynes,
- La gendarmerie,
- La clinique vétérinaire,
- La mairie du lieu de disparition de l'animal,
- Apposez des affichettes avec la photo de l'animal chez les commerçants.

Les animaux en divagation...

Des animaux en divagation sont régulièrement signalés en mairie. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tous genres : peurs pour les enfants ou les personnes âgées, déjections sur les trottoirs ou pelouses, risques d'accidents, abolements...

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Ils leur est donc demandés de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est également conseillé aux propriétaires de chiens ou de chats de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.





PAYS LOIRE NATURE

Le service urbanisme du Pays Loire Nature gère les dossiers d'urbanisme des communes dotées d'un document d'urbanisme. La commune de Couesmes est dotée d'une carte communale. C'est le Pays qui instruit la plupart de nos demandes d'urbanisme.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Travaux de petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20m² peut être porté à 40m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine.

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20m² et 40m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la maison à plus de 170m², alors un permis de construire doit être déposé.

Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une maison

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

A l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs. Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérées sur la notice.

Contact Pays Loire Nature : Place des Petits Pavés | 1 Rue Serpentine | 37340 Ambillou
02 47 55 92 00

Les imprimés sont disponibles sur : www.servicepublic.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Travaux sur construction existante

Ils concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher supérieure à 20m². Lorsque la construction est située en zone urbaine, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40m²
- ou s'ils ajoutent entre 20m² et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la maison au-delà de 170m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local professionnel en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérées sur la notice.



RELAIS DE L'ARDILLIÈRE



02 47 24 05 92

HÔTEL accès chambres handicapés

RESTAURANT - Menu du jour à partir de 12 €
- Spécialité tête de veau selon saison

TRAITEUR - BAR - TABAC - LOTO

37330 COUESMES



ABC Dépannage

Antoine Baussand

Pose de menuiserie
Aménagement intérieur
Carrelage - Plomberie
Maçonnerie

07 87 61 94 49

abcdepannage37@gmail.com
La Besnarderie 37330 COUESMES

RÉNOVATION DE L'HABITAT

**FIBRERIES
DE TOURAINE**

Tél : 02 47 29 70 20
Fax : 02 47 29 70 21

Route Couesmes
37330 Château-la-Vallière

donadoni@fibrieres.com

www.fibrieres.com

**E S P A C E
Terrena**

www.espaceterrena.fr



Magasin ouvert aux professionnels et particuliers

La Gare - 37330 COUESMES

Tél. 02 47 24 59 10 / Fax 02 47 24 59 13 - couesmes@terrena.fr

Du Lundi au Vendredi 9h à 12h et 14h à 18h30

Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Les magasins de tous ceux qui aiment la vie à la campagne

eurl FRÉDÉRIC BRIAND
Commerce de Bestiaux

" La Mule " - 37330 COUESMES
tél. 02 47 24 12 23 • port. 06 11 71 77 88

TVA I.C. FR 54 448 247 282

Siret : 90480709600014

PUGET STEVE

Carrelage / faïence / mosaïque / chappe
liquide / parquets

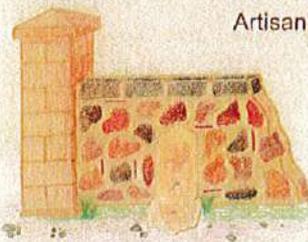
0648748826

pugetsteve15@gmail.com

28 rue Jean et François Tertrain 37330
couesmes

Maçonnerie Daburon

Artisan Maçon



Neuf & Rénovation

Enduit, terrassement,
assainissement ...

06.31.52.63.53
jessy.daburon@hotmail.fr

Assurance décennale
Devis gratuit

EURL CLOAREC COUVERTURE

charpente- couverture
zinguerie-ramonage-restauration- neuf

laurent.cloarec20@orange.fr

rue pierre fontaine
37330 COUESMES

02 47 29 66 40
06 85 70 20 11

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES

Locations - Stockage - Lavage

S.A.R.L. **VERNEAU et Fils**



75, avenue du Général de Gaulle
37330 Château la Vallière

Tél : 02 47 24 00 36
Fax : 02 47 24 07 26
Por : 06 60 53 57 21

Siret 341 861 508 0016
APE 4941A

Romain Elphege
 Réalise vos travaux de paysage et d'élagage

- Taille de haies
- Taille d'arbres fruitiers
- Débroussaillage
- Tonte de pelouse
- Réduction de haies
- Entretien de propriété
- Autres travaux

06.45.49.72.17
 romain.elphege@outlook.fr



- Entretien et réparations automobiles toutes marques (à domicile ou au garage)
 - Achat et vente de véhicules
 - Dépannage

GM AUTO

GAUTIER Mickaël
 06-84-57-88-14
 GMAUTO37@hotmail.com
 37330 COUESMES

Jeff auto 37330 Couesmes

* Mécanique :
 Auto ,Moto ,Agricole ,Motoculture

* Possibilité petit travaux ,
 Maçonnerie, ferronnerie, ext...

07.62.69.30.03
 Siret: 38224149500037

GUERCHE TP
 Franck Guerche

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
 TERRASSEMENTS

LOCATION DE BENNES - ASSAINISSEMENT - FOURNITURES : SABLE, FALUN, GRAVIER...



guerche.franck@orange.fr 02 47 27 04 02
 37330 COUESMES
 37390 LA MEMBROLLE/CHOISILLE 06 03 17 73 63



POMPES FUNEBRES HERVE

1 Bis, rue Pierre Fontaine 37330 COUESMES
 Tél. 02 47 24 29 62 • Fax 02 47 40 91 68 • Port. 06 14 11 17 36



SARL MARAIS

TOUS TERRASSEMENT
 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
 AMENAGEMENT EXTERIEUR

55 Rue J et F TERTRAIN
 37330 COUESMES
 SARL.MARAIS@GMAIL.COM
 Tél: 02.47.24.55.27
 Port: 06.14.43.81.46



CYRIL VINQUEUR

Electricité - Plomberie
 Chauffage
 Energie renouvelable

Entretien chaudière fioul gaz
 Ramonage - Dépannage

C. Vinqueur
 06 82 55 20 53
 Tél. 02 47 24 44 57
 Cyril.Vinqueur@orange.fr

La Boussinière Des Douves 37330 COUESMES

ABAT-JOUR ET NUIT



Abat-jour sur mesure
 Restauration

06 80 45 26 72 / 02 36 43 17 31

Latour Stéphane

Pose de mobilier d'agencement

TOURAINNE AGENCEMENT

tourainneagencement@gmail.com
 La Fuye 37330 COUESMES
 Port: 06 72 62 54 33
 Tel: 09 86 29 25 83

Elise

Prothésiste ongulatoire
 37330 Couesmes
 Tél: 06.32.60.54.81

Fbk: @liliangel120 Styl'Ongle
 N° Siret : 833 668 296 000 19

